

L'Écho de Saint-François

JANVIER 2006

DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

VOL. 14 N° 2



AU NOM DES ORGANISMES ET
DE LEURS BÉNÉVOLES

Bonne et
Heureuse année

2006



Bonne saison!
De retour à Pâques



www.moteldelaplage.com

C.P. 128

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)

G0R 3A0

Tél. et fax: 418 259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

Lorraine Lamonde	Présidente	259-2433
Jean Gendron	Vice-président	259-2213
Raynald Laflamme	Secrétaire	259-2659
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEUR

Jean-Yves Lamonde 259-2433

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photos première page

Traitement numérique: Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Abonnement

Jean Gendron

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Les Impressions Credo, Saint-François

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Culture
et Communications
Québec



Journal **StF** réalisé bénévolement communautaire

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	12,00\$	100,00\$
1/4 page	18,00\$	150,00\$
1/2 page	35,00\$	300,00\$
1 page	60,00\$	500,00\$
Petite annonce	2,00\$	

ABONNEMENT

Extérieur 4,00\$ 35,00\$
Gratuit pour tous les résidents de Saint-François

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard	248-2572
Feu	911
Municipalité.....	259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

tirage/certifié
AVDA
membre 2003





SOMMAIRE

Félicitations à Étienne Morin	4
Du nouveau à la chapelle	5
Les Fermières répondent à la demande.....	5
Recette des Fermières	6
Pas de sentier de motoneige	7
Résultats de la loterie provinciale	7
Chronique les tiques et les puces	8
Jean Lapointe épouse la cause	9
Les Fermières de Saint-François vous remercient	10
Un succès sans précédent!	10
Le Service de sécurité incendie vous informe	12
Une activité récompense pour la bonne conduite	13
Cueillette de bouteilles au profit du Parc-école.....	14
Activités de janvier au Club V.T.T.....	14
La communauté chrétienne en action.....	15-16
Chronique policière	17
Tourisme Chaudière-Appalaches invite... ..	18
Cassy	19
Au fil des jours	20
Les Petites annonces	21
L'Écho municipal	22 pages



Rencontre d'information et de consultation sur l'avenir du presbytère

.....

Depuis plusieurs mois déjà, le Conseil de Fabrique a entrepris une réflexion sur l'avenir du presbytère. Plusieurs d'entre vous sont curieux de savoir où en est rendu le dossier. Le temps est maintenant venu de faire le point sur tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Le Conseil entend sonder l'opinion des paroissien(ne)s sur certaines propositions et en recueillir de nouvelles s'il y a lieu.

Les avis qui seront alors recueillis permettront au Conseil de travailler dans le sens souhaité par les paroissien(ne)s et de revenir plus tard en assemblée officielle et dûment convoquée avec une proposition finale. Le sujet est important et il vaut la peine que beaucoup de gens fassent connaître leur opinion.

La séance aura lieu le dimanche 22 janvier, après la messe de 10 h 30. Bienvenue à tous.

Le Conseil de Fabrique



VENEZ COMPARER NOS PRIX

Menus du jour
Commandes pour apporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704



Bière froide
Slush
Essence avec service
Dépanneur: 259-7515

The
Governor General's
Academic Medal



La
Médaille académique
de la Gouverneure générale

2004 - 2005

is awarded to est décernée à

Etienne Morin

The Bronze Medal
is awarded for academic excellence
to the student who achieves the highest average
upon graduating from a secondary school.

La Médaille de bronze
est décernée pour le mérite scolaire
à l'élève qui obtient la plus haute moyenne
à la fin de ses études secondaires. (Simone V.)

Min Chiu

Governor General of Canada

Gouverneure générale du Canada

ROYAL HALL

Félicitations à Étienne Morin

Étienne Morin recevait le 18 novembre dernier lors d'une remise officielle La Médaille académique de la Gouverneure générale du Canada. La Médaille de Bronze lui a été décernée pour avoir obtenue la plus haute moyenne à la fin de ses études secondaires. Étienne poursuit ses études au Centre d'études collégiales de Montmagny et est le fils du Dr Simon Morin.



BOUCHERIE
Richard
Morin

602, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) GOR 3A0



Service d'abattage

Viande de choix

Produits maison

Viandes marinées
pour méchoui et BBQ

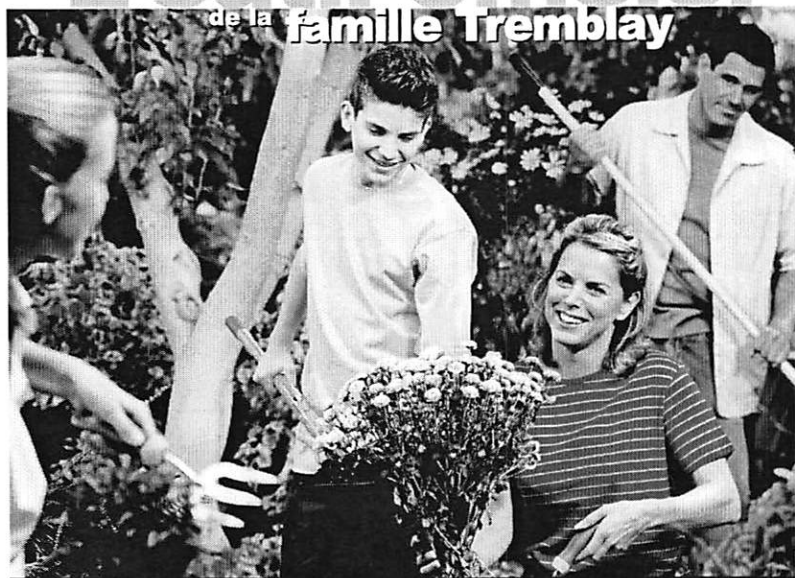
Lunde-Mardi-Mercredi:	8h à 17h30
Jeudi-Vendredi:	8h à 21h
Samedi:	8h à 17h

SPÉCIAUX EN MAGESIN TOUTES LES SEMAINES



Gardant

L'outil officiel
de la famille Tremblay



UNE GRANDE MARQUE D'OUTILS POUR CULTIVER LE PLAISIR DE JARDINER!

Il y a plus de 100 ans, Alphonse et Téséphore Gardant apposaient pour la première fois le nom de Gardant sur un outil agricole. Depuis, ce geste a été répété des millions de fois sur des milliers de pelles rondes, de râteaux et de cisailles. Le nom de Gardant s'est répandu partout au pays pour en faire la marque d'outils les mieux adaptés aux besoins des jardiniers, tant amateurs que professionnels.



**L'outil officiel
des Canadiens**
depuis 1895

www.gardant.com

Du nouveau à la chapelle

Plusieurs d'entre vous ont remarqué que les agenouilloirs de la chapelle ont été recouverts. C'est là une amélioration qui plaira à beaucoup des gens. Ceci a été rendu possible grâce à l'aide financière de certaines personnes et au travail bénévole de plusieurs autres qui se sont données la main pour réaliser le projet. C'est pourquoi nous voudrions adresser des remerciements particuliers :

À la dame qui a voulu garder l'anonymat et qui a défrayé le coût des matériaux de rembourrage, un grand merci.

Merci aussi à la coopérative de St-François, qui a fourni gracieusement le bois nécessaire au recouvrement.

Merci à M. Maurice Nicole, marguillier, et aux nombreux bénévoles

qu'il a l'ont secondé dans la réalisation de ce travail.

Merci à mesdames Lise Rémillard et Nicole Morin, qui ont été à l'origine du projet.

Travaux à venir

Puisque nous parlons de la chapelle, des travaux de réfection de la toiture seront bientôt nécessaires. Nous ne savons pas combien de temps encore nous pourrions maintenir le service pastoral à la chapelle, mais plusieurs sont quand même d'avis de continuer de l'entretenir convenablement. Puisque les charges liées à l'entretien de l'église et du presbytère sont de plus en plus lourdes, nous comptons sur votre générosité pour que la chapelle soit réparée sans que le budget annuel de la Fabrique en soit affecté. Des enveloppes sont disposées à cette fin dans

les bancs à la chapelle pour recueillir vos dons. Des reçus pour fins d'impôt seront émis pour ceux et celles qui en feront la demande. Vous pouvez également faire vos dons directement au presbytère. Merci à l'avance pour votre générosité.

Bazar-bouffe

Les Fermières répondent à la demande

Maintenant que la table est mise pour le réveillon, nous aimerions apporter un complément d'information. Étant conscientes de la demande croissante, les Fermières avaient cuisiné plus de pâtés et de tartes que l'an passé, assurant ainsi leurs obligations financières : logement, assurances, journées d'étude et congrès. Notre clientèle matinale s'est empressée de se procurer les aliments tant convoités pour le temps des Fêtes. Des personnes ayant d'autres attentes nous ont visités tout au long de la journée. Les visiteurs reconnaissent le talent de nos artisans et artisanes et se procurent des articles selon leur besoin. Ces artisans sont très satisfaits et nous le démontrent en étant fidèles à chaque rendez-vous et en réservant d'avance pour une autre année.

Cet événement favorise des liens fraternels au sein des gens de notre communauté et celles des paroisses avoisinantes. Aussi, nous avons aidé des œuvres communautaires en fournissant des tables pour leur vente annuelle. Ce rassemblement donne l'envol pour le temps des Fêtes.

Merci à tous ceux et celles qui nous ont appuyés et nous vous donnons rendez-vous l'an prochain, le dimanche 19 novembre dès 9 h 30.

Les Fermières de Saint-François

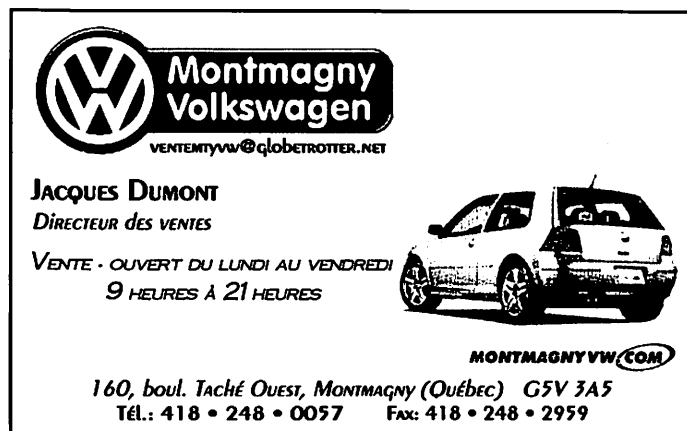


LETTRAGE

- COMMERCE, CAMION, TRAILER, ETC.
- VÉHICULE SPORT, AUTO, MOTO, V.T.T., ETC.
- PANCARTE DE FERME, TRACTEUR
- AIR-BRUSH, DESSIN AU PINCEAU

TÉL: (418) 884-4370 FAX: (418) 884-4371

Cliquez à: www.lettragedc.com



Montmagny Volkswagen
VENTEMTYVW@GLOBETROTTER.NET

JACQUES DUMONT
DIRECTEUR DES VENTES

VENTE - OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
9 HEURES À 21 HEURES

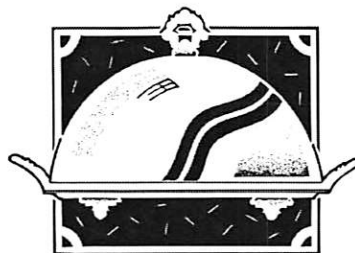
MONTMAGNYVW.COM

160, boul. Taché OUEST, MONTMAGNY (Québec) G5V 3A5
Tél.: 418 • 248 • 0057 Fax: 418 • 248 • 2959

Ragoût de porc (au micro ondes)

(pour 4 personnes)

- | | |
|---------------|---|
| 11/2 livre | épaule de porc en cubes |
| 1 c. à thé | huile |
| 1 c à soupe | sauce soya |
| 1 c à thé | sauce Worcestershire |
| 1 c à thé | sirop d'érable |
| 1 | oignon haché |
| 1 | gousse d'ail, écrasée et hachée |
| 1 c. à thé de | persil frais haché |
| 1/4 c. à thé | romarin |
| 1/2 c. à thé | origan |
| 28 onces | tomates en conserve, égouttées et hachées |
| 1 tasse | bouillon de bœuf chaud |
| | Au goût, sel et poivre |



Mettre porc, huile, sauce soya, sauce Worcestershire et sirop d'érable dans la casserole. Ajouter oignon, ail et épices. Couvrir et cuire 8 minutes. Bien mélanger. Ajouter le reste des ingrédients. Saler, poivrer. Couvrir et cuire 1 heure en mélangeant de temps en temps. Accompagner le plat de nouilles aux œufs, de riz ou simplement avec des légumes.

Réglage micro-ondes: Moyen-fort

Temps de cuisson: 1 h 8 minutes

Contenant: Casserole de 3 litres (12 tasses)

Bon appétit!

Vous pouvez aussi mélanger tous les ingrédients et cuire au four 300° pendant 11/2 à 2 heures. Vérifiez la cuisson.

Le Clair de lune

Tiré de la section «La Tournée intervention jeunesse» du site Internet d'Opération Nez Rouge dont l'adresse est www.operationnezrouge.com, voici une recette de punch alternatif, sans alcool: Le Clair de lune

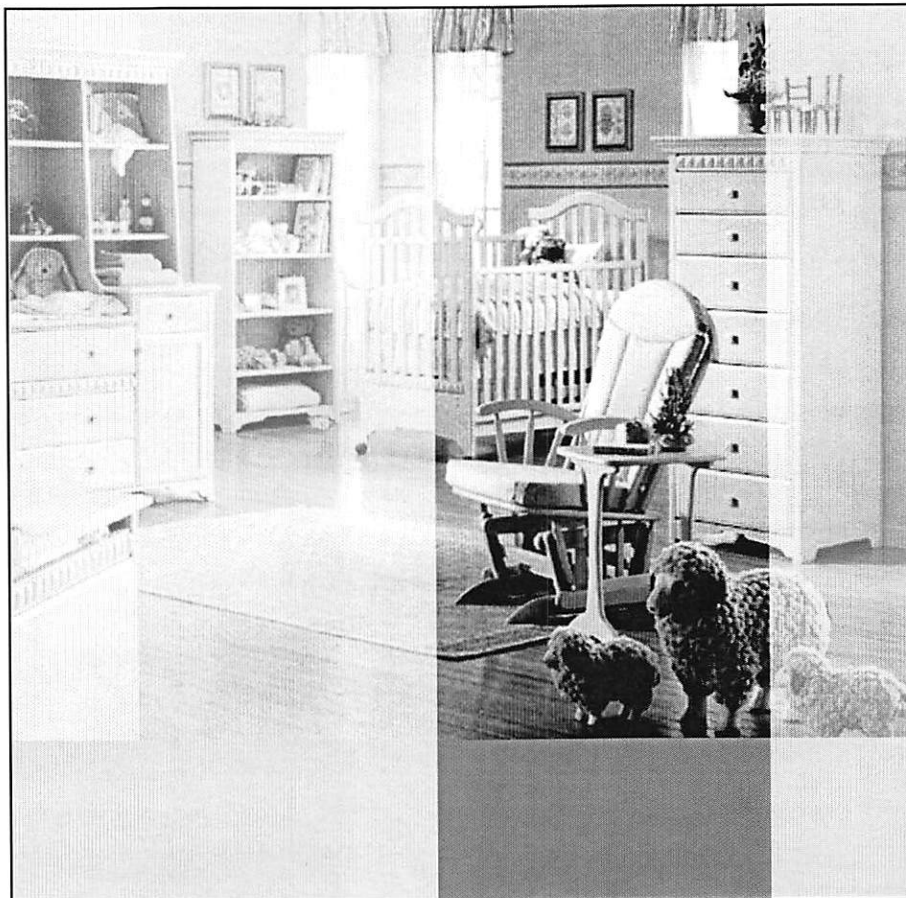
Dans un verre mélangeur

- 6 onces de jus de pamplemousse
- de la grenadine
- de la glace concassée

Agiter et servir avec une tranche de limette

Vous êtes également invités à visiter le site Internet Educ'Alcool à l'adresse <http://www.educalcoool.qc.ca>, ou vous découvrirez aussi que la modération a bien meilleur goût!

Source: Communication-Québec



MORIGEAU-LÉPINE

25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec) G0R 2G0
Tél. : (418) 259-7721 Fax: (418) 259-7725

Pas de sentier de motoneige sur les terres agricoles sans entente avec Québec

Le Club Motoneige Le Petit Canton respectera le voeu des agriculteurs!

Les agriculteurs membres de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) sont en négociation avec le gouvernement du Québec concernant «le nouveau pacte fiscal». En fait, les producteurs désirent acquitter leur juste part de leur compte de taxes, c'est-à-dire environ 30% de la facture pour le fonds de terre et les bâtiments agricoles auprès de leur municipalité. La différence serait versée aux municipalités directement par le gouvernement. Ainsi, les producteurs demandent l'instauration d'un plafond d'évaluation des terres fixé à 1500\$ l'hectare ainsi que le retrait des structures d'entreposage du fumier dans l'évaluation des actifs agricoles.

Ces négociations perdurent depuis déjà fort longtemps sur ce dossier et les résultats se font encore attendre. Pour forcer le gouvernement à régler ce dossier au plus vite, l'UPA a décidé de mettre une certaine pression en demandant à

leurs membres d'interdire l'accès aux clubs de motoneigistes sur leurs terres et ce jusqu'au règlement du conflit. Cette interdiction risque de



faire perdre des millions de dollars en retombées économiques dans les régions concernées.

La semaine dernière, le Club Motoneige Le Petit Canton (CMLPC) a rencontré monsieur Tony Langevin, président de l'UPA de la Plaine de Bellechasse, qui nous a expliqué la problématique et qui nous a demandé d'éviter de passer sur les terres de ses membres jusqu'à ce que le litige soit réglé. C'est avec empressement que les directeurs du Club acceptèrent! Ils ont fait savoir à monsieur Langevin que la Fédération des

Clubs de Motoneigistes du Québec ainsi que le Club Motoneige Le Petit Canton appuient les agriculteurs dans leur revendication et que nous respecterons l'interdiction jusqu'au règlement du conflit.

«Les agriculteurs sont nos plus précieux collaborateurs et il est certain que nous soutiendrons leur cause» a indiqué Claude Desnoyers, président du CMLPC.

Résultats de la loterie provinciale des Fermières

La vente des billets de la loterie provinciale des C.F.Q. a permis d'atteindre notre objectif de 450 billets. Merci à ceux et celles qui nous ont encouragés lors de la vente des billets.

Nous voulons souhaiter une bonne et heureuse année à toute la population qui nous appuie dans nos diverses activités.

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de réunion en janvier.

Nous vous attendons le mercredi 8 février 2006 à 19 h 30

Merci et à bientôt



nouvelle
GARANTIE
MAISONS
NEUVES
APCHQ

**LES
CONSTRUCTIONS**

JEAN BOUCHERÉ

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale

Licence RBQ
8000-1316-58

194, rue Principale -- Berthier-sur-Mer
Tél. et fax: 259-2628



Découvrez un univers de détente

Massage de détente

*Vous voulez vous détendre?
Je peux vous aider!*

Pour plus d'information: **Lynne Labranche**
259-7360

Chronique les tiques et les puces

L'Internet à haute vitesse pour tous !

par François Faguy
francois.faguy@caramail.com

La majorité des entreprises de télécommunication (téléphonie avec et sans fil ou télévision par câble) offrent des services d'accès Internet à leurs abonnés. Mais, l'offre est loin d'être la même partout. Ainsi, comptez-vous chanceux si vous disposez d'un accès par ligne commutée (modem 56Ko) sans frais d'interurbain et béni des dieux si vous avez un accès à haute vitesse (256 Kbps et plus), lorsque vous habitez une région rurale. Aussi, l'accès à haute vitesse n'est pas toujours disponible dans les quartiers défavorisés des grandes villes. Les raisons de ce déséquilibre sont économiques : les sociétés de télécommunication doivent déployer et rentabiliser des infrastructures pour offrir ces services. Toutefois, je crois qu'elles manquent d'imagination et d'audace dans l'exploitation des nouvelles technologies.

Il est possible d'offrir des accès Internet à haute vitesse à peu de frais aux résidents des régions rurales et des quartiers défavorisés des grandes villes. Des réseaux sont en développement ou déjà en fonction aux États-Unis, en Angleterre, en Finlande, à Taiwan, aux Philippines, en France, en Espagne et même au Canada. Il est intéressant de constater que plusieurs de ces pays sont loin d'être à la fine pointe de la technologie et que tous ces réseaux sont déployés aussi bien dans des grandes villes comme Philadelphie ou Taipei que dans des municipalités rurales du Wisconsin, du Vermont, de l'Écosse ou du Périgord. Mais ce qui est le plus étonnant, c'est que ces projets sont pilotés par des organismes qui ont la réputation d'être très conservateurs : les gouvernements municipaux. Et contrairement à ce que notre premier ministre nous raconte : le secteur public est plus efficace que le secteur privé. En effet, dans ces municipalités, l'accès haute vitesse est non seulement universel il est aussi souvent moins dispendieux qu'ailleurs.

Le secret : on installe des aiguilleurs sans fil (802.11b/g) au sommet des lampadaires et autres infrastructures publiques. Habituellement, les municipalités rentabilisent ces réseaux en réalisant d'énormes économies dans leurs frais de télécommunication. Le réseau ainsi déployé peut être utilisé pour la téléphonie Internet (VOIP), par exemple. Ainsi, la municipalité économise une fortune en frais d'utilisation de téléphones mobiles pour ses employés et les services d'urgence, puisque le réseau sans fil est disponible sur l'ensemble du territoire de la municipalité. On peut aussi l'utiliser pour surveiller des infrastructures municipales comme une usine d'épuration des eaux usées ou une station de pompage.

La ville de Philadelphie publie son plan d'affaires sur son site Web à l'adresse <http://www.phila.gov/wireless>. Ce plan définit très bien pourquoi et comment une municipalité devrait se lancer dans une telle aventure lorsque les sociétés de télécommunications refusent sous prétexte que ce n'est pas rentable... Le projet de Philadelphie représente un investissement de plus de 10 millions de dollars. Toutefois, des municipalités rurales réussissent à implanter de tels réseaux avec un investissement de moins d'un million qu'on peut récupérer en moins de 5 ans. Pour en savoir plus, je vous suggère de visiter le site <http://muniwireless.com> vous y trouverez une foule d'informations sur le sujet.

Je profite de l'occasion pour vous faire mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, qu'elle soit riche en solutions pour vos problèmes de télécommunications.

Je vous invite à lire les numéros précédents sur mon site Web à l'adresse <http://pages.globetrotter.net/faguy> et à me faire parvenir vos commentaires à francois.faguy@caramail.com ou au (418)247-5104.

Tous droits réservés, (c) 2005, François Faguy.

On s'en occupe!

ASSURANCES AUTO, HABITATION, COMMERCIALE



Pierre Paré
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGES



Denise Prévost
SOUSCRIPTRICE



Bernard Giasson
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGE

PLACEMENTS ET SERVICES FINANCIERS



Réal Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Frédéric Picard
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Bertrand Bélanger
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Francis Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE

Un choix de confiance!

AFL
Groupe Financier
RÉSULTATS ASSURÉS

248-3358
234, boul. Taché Est, Montmagny



Offrez-vous une
maison adaptée à
votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web: www.maisonlaprise.com
- Plus de 400 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401

R.B.Q.: 2634-7666-98

JEAN LAPOINTE ÉPOUSE LA CAUSE

La deuxième présentation des Journées Fol'Art Amériques, présidée honorablement par le juge Yvon Mercier et parrainée par Jean Lapointe, a encore une fois fait des adeptes. Tenues du 16 au 21 novembre à Montmagny, Saint-Jean-Port-Joli et Québec, les diverses activités proposées ont attiré quelque 500 personnes.

Jean Lapointe épouse la cause

Approché pour être le porte-parole de la manifestation 2005, Jean Lapointe a dès le début épousé la cause de Fol'Art. Il a d'ailleurs déclaré publiquement à plus d'une reprise qu'il était prêt à poursuivre son engagement dans les années futures auprès de Fol'Art Amériques, notamment en aidant l'organisme à trouver du financement additionnel. Espérons maintenant que les nombreuses personnalités de la région présentes au spectacle ont entendu le message de l'artiste et qu'ils seront là, eux aussi, pour nous soutenir dans les années futures...

Programmation 2005

Les Journées Fol'Art Amériques proposaient en prologue, le 16 novembre, la conférence du psychothérapeute Bruno Cirodde, l'un des experts français invités à prendre part à la manifestation québécoise. C'est une trentaine de parents qui est venue l'entendre se prononcer sur «Le rôle des parents dans la scolarité». Selon les commentaires recueillis, la

conférence, qui aidait à mieux comprendre le développement de l'enfant et outillait les parents pour favoriser le développement et l'intégration optimaux de leur enfant à la vie scolaire, a été fort appréciée. Cette même conférence a d'ailleurs été présentée au Collège Stanislas de Québec, le 21 novembre. Un nombre similaire de personnes y a assisté.

La Lecture des lettres de Vincent Van Gogh à son frère Théo, présentée le 17 novembre à Saint-Jean-Port-Joli a pour sa part conquis

la cinquantaine de spectateurs venus en apprendre un peu plus sur la vie de ce grand artiste post-impressionniste qui a vécu la misère, l'exclusion, l'internement et qui, heureusement, avait son frère Théo et la peinture dans sa vie... démonstration concrète que l'art peut avoir sa place en santé mentale. À travers ces écrits, lus par Gabriel Gaudreau et commentés par Mélanie Vallerand, les spectateurs ont pu comprendre un peu plus la détresse dans laquelle a vécu Van Gogh et, par le fait même, celle que doivent vivre les personnes vivant avec un problème de santé mentale.

Le 18 novembre, au Centre des migrations de Montmagny, près de 70 personnes sont venues apprécier, le temps du vernissage, les expositions «Coup d'aile imprévisible» du Centre les Impatients de Montréal et les oeuvres réalisées par les personnes utilisatrices de services en santé mentale de la région de Montmagny-L'Islet.

Le même soir et précédé d'un magnifique hommage à l'artiste inspiratrice de Fol'Art, Yvonne Guégan, le panel franco-québécois ayant pour thème «L'exclusion, un chemin vers le suicide?» a permis à la cinquantaine de personnes présentes d'en apprendre un peu plus sur l'expérience de vie des panélistes par rapport à l'exclusion, mais surtout d'envisager des pistes de solutions pour arriver à contrer le suicide. Tantôt concret, tantôt philosophique, le panel réunissait des intervenants de marque, soit Noël Simard (professeur de théologie, de bioéthique et directeur du Centre d'éthique de l'université Saint-Paul à Ottawa), Bruno Cirodde (psychothérapeute et directeur du Centre Tomatis de Caen), Jennifer Ottaway (femme ayant vécu l'exclusion), Monique Lortie (coach de vie et coordonnatrice du projet Xpérience Xtrême) et Maurice Bertrand (personne utilisatrice de services en santé mentale et physicien), le tout animé par le philosophe autrichien Gunter Gorhan.

La dernière activité et non la moindre tenue le 20 novembre se voulait par la même occasion une activité de clôture et de financement. En effet, une centaine de billets VIP donnant droit à un cocktail fort agréable en présence de l'artiste Jean Lapointe a été vendue. Par la suite, Jean Lapointe a offert à plus de 250 personnes un spectacle on ne peut plus divertissant, alliant à merveille des numéros comiques parfois peu élogieux envers les gouvernements provincial et fédéral (dont il fait d'ailleurs partie en tant que sénateur) à ses grands succès musicaux. Une prestation impressionnante pour un homme de son âge.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour dresser un bilan financier des Journées Fol'Art Amériques 2005 et pour annoncer les orientations de la prochaine année, le comité organisateur peut d'ores et déjà dire mission accomplie.

Source: Émilie Laurendeau, coordonnatrice
Fol'Art Amériques

LAURENCE HALLÉ

SERVIVE D'IMPÔT
du 1er mars au 30 avril

À SAINT-FRANÇOIS

le vendredi ou sur rendez-vous

Maison de la paroisse
rez-de-chaussée

Tél. | 469-3907

Quincaillerie - Matériaux - Moulées - Semence - Pesticides



C.A. DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

34, Chemin Saint-François Ouest
Saint-François (Québec) G0R 3A0

Courriel: cooprivsud@globetrotter.net

Site internet: www.cooprds.ca

Tél.: (418) 259-7715

Fax: (418) 259-7717

Société coopérative



Les Fermières de Saint-François vous remercient pour le bazar

Le bazar des fermières, tenu le 13 novembre 2005, fut un grand succès. Merci à tous ainsi qu'à nos fermières dévouées et aux artisans présents. Merci au personnel municipal pour leur grande disponibilité au cours de l'année ainsi que les personnes du journal l'Écho.

Merci spécial à nos généreux commanditaires :

Caisse Populaire Desjardins de la Rivière du Sud
S.C.A. de la Rivière-du-Sud
Pharmacie Pierre Martin
Philiat Blais par Jacques Blais
Restaurant l'Arrêt-Stop
Raynald Fiset Gailuron
Boucherie Richard Morin
Construction G. P. Martineau
Centre des Loisirs
Coop IGA Montmagny
Assurances Fontaine Lemay

Un succès sans précédent!

C'est le dimanche 27 novembre qui a eu lieu le brunch d'ouverture du Club Motoneige Le Petit Canton à son relais de Saint-Vallier. Plus de 250 personnes, adultes et enfants, sont venues encourager le Club! « Un succès sans précédent et inespéré », a déclaré le président Claude Desnoyers.

Il faut mentionner que l'organisation du brunch fut donnée à monsieur Bruno Aubé, figure bien connue à Saint-Vallier et organisateur hors pair de brunchs et de méchouis. Monsieur Aubé organisa le tout de façon bénévole au profit du Club Motoneige Le Petit Canton et le conseil d'administration du Club en profite pour lui dire un immense merci. Merci aussi au Club Sportif de Saint-Michel-de-Bellechasse, à son président, M. Marc Thérien, et au directeur, M. Germain Pouliot qui ont donné un solide coup de main le jour du brunch. Sans oublier, de plus les bénévoles et administrateurs du Club qui se sont grandement impliqués.

Enfin, le député de Lévis-Bellechasse, M. Réal Lapierre avait accepté l'invitation du Club et est venu encourager les membres à continuer dans sa vocation touristique de la région et ce de façon sécuritaire ainsi que dans le respect des propriétaires fonciers.



1010, rue Renault
Saint-Jean-Chrysostome
(Québec) G6Z 2Y8
11, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 839-7207
Télec.: (418) 839-1665
imp.credo@qc.aira.com

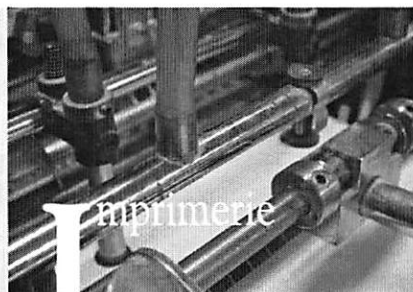


- Centre de photocopies avec ou libre service
- Finissage de documents
- Reproduction de plans
- Reprographie
- Sorties laser, couleur ou noir et blanc
- Transfert sur vêtements, fanions, etc...

Services de finition et encartage



- Affiches
- Brochures
- Calendriers
- Cartes de Noël
- Conception
- Dépliants
- Infographie
- Logos
- Pochettes
- Rapports annuels



- Cartes d'affaires
- Chèques
- Court ou grand tirage
- Enveloppes
- États de compte
- Factures
- Formulaires en continu
- Impression 1 à 4 couleurs
- Papeterie commerciale

ici, c'est Paul Crête

notre député en action



autorisé par l'agent officiel de Paul Crête

 **BLOC**
QUÉBÉCOIS

Montmagny : 418.248.9833
Rivière-du-Loup : 418.863.4334
www.paulcrete.net

Le Service de sécurité incendie vous informe

À l'été 2005, nous avons publié un avis d'offre d'emploi dans l'Écho de St-François et le PierrEau de St-Pierre pour recruter de nouveaux pompiers. Le but de cet exercice était de rajeunir l'âge de la brigade incendie pour éviter dans quelques années que plusieurs pompiers prennent leur retraite en même temps et par le fait même que le Service de sécurité incendie se retrouve avec plusieurs pompiers sans expérience. Sur 19 pompiers avant l'embauche, nous avions 13 pompiers de plus de 40 ans dont 2 de plus de 50 ans.

Nous avons reçu cinq candidatures, tous de Saint-François. Les quatre candidats et la candidate ont passé une entrevue de sélection de près d'une heure, et les cinq se sont qualifiés. Afin de faciliter leur intégration, les nouveaux pompiers ont été jumelés à un pompier d'expérience. Les cinq nouveaux pompiers embauchés débiteront leur formation à la fin janvier 2006. La formation d'une durée de 275 heures s'étendra sur 2 ans.

En novembre nous avons effectué quelques travaux d'aménagement à la caserne. Nous avons agrandi la salle de réunion afin que tous les pompiers puissent être dans la même salle lors des réunions ou des séances de formation. Nous avons également aménagé un bureau pour le directeur et les officiers, pour que nous puissions remplir adéquatement les différents rapports que nous demandons de le Ministère de la sécurité publique.

En janvier nous mettons en vigueur un programme d'inspection et d'entretien de tous les véhicules et des équipements que chaque véhicule transporte. Cette inspection sera faite chaque semaine par trois pompiers et un officier. Ceci s'ajoutera aux inspections des bornes fontaine, des réservoirs d'eau souterrains, des appareils respiratoires, des échelles, du camion pompe (test de pompage).

Avec l'arrivée de l'hiver, j'invite les gens qui ont une borne d'incendie à proximité

de leur demeure, de s'assurer que celle-ci est bien dégagée de la neige. De même pour les agriculteurs qui ont un réservoir d'eau souterrain sur leur propriété.

Du côté des Premiers répondants, janvier sera le mois de la re-classification. Chaque premier répondant doit suivre au minimum quatre séances de formation afin de garder ses connaissances à jour. Une fois l'an, chaque premier répondant doit passer un examen démontrant qu'il connaît bien les protocoles d'intervention, incluant la RCR et l'utilisation du défibrillateur cardiaque. Ces séances de formation et l'examen sont donnés par l'Agence de développement en Santé et Services Sociaux de Chaudière Appalaches. En plus de ces séances, nous engageons un formateur qui vient nous donner du suivi de formation tout au long de l'année. M. Yvon Remillard est responsable de l'organisation de la formation et de l'achat des équipements médicaux.

La prévention incendies et la meilleure façon d'éviter un incendie. Pensez de façon sécuritaire.

Je vous invite à venir nous visiter à la caserne les lundis soir. Il nous fera plaisir de vous accueillir et

de répondre à vos questions. Si nous n'avons pas la réponse, nous vous la trouverons.

Je vous souhaite de passer un joyeux temps des fêtes et une bonne année 2006.

**Sylvain Lamonde, directeur
Service de sécurité incendie
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud**



Boulet
Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme



EMBALLAGES

Emballage de protection



Frédéric Jean

Directeur général

25, de l'Étang, Saint-François
(Québec) G0R 2G0 Canada

fredjean@emballageslm.com
www.emballageslm.com

Tél.: (418) 259-7710 Fax: (418) 259-7013
Sans frais: 1 866 259-7710

**Ferme
Porasseny inc.**

& Saint-François
Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, Duroc suivie par le P.E.G., P.V.S.P
Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: 418 259-2638 Fax: 418 259-2319
Porcherie: 418 243-3222 Cell.: 418 241-3333



Une activité récompense pour la bonne conduite

Bonjour, belle activité.
chers lecteurs,

Je vous écris ce court message pour vous informer des activités qui ont eu lieu en rapport avec le permis de conduite. Le 4 novembre, la plupart des élèves de l'école ont vécu une activité récompense pour les encourager de leur bonne conduite. Le conseil de vie des élèves a organisé cette activité durant tout l'après-midi. Nous nous sommes beaucoup amusés. Pour débiter, nous avons joué au bingo et il y avait des prix. Ensuite, en équipe, nous avons visité toutes les classes. Le but du jeu était de compter certains objets ou bien des dessins. Nous avons vécu une

Par la suite, le 22 décembre, nous avons passé l'après-midi à vivre des activités. Tous les élèves s'amusaient en collaboration de la maternelle à la 6^e année. Nous avons eu beaucoup de plaisir. Nous avons pu découvrir les talents de certains jeunes dans les six ateliers vécus.

Finalement, nous sommes partis en vacances le 23 décembre pour revenir en pleine forme en janvier.

P.S. Un merci spécial est adressé à toutes les personnes qui nous ont encouragés lors du bazar bouffe en achetant les créations que chaque élève a fabriquées. Votre contribution nous permettra d'obtenir des chan-

gements dans notre cour d'école.

Nous tenons à vous souhaiter une très Bonne Année 2006.
Merci!

Votre présidente, Patricia



une division de



Pour mieux vous servir, nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 8h à 17h et les samedis et dimanches de 10 à 16h

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager

 vous offre une variété

d'ornements de parterre tels:

les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs

modèles de différentes grandeurs qui sauront

agrémenter votre décor.

Venez nous voir!

Près de la sortie 369
de l'autoroute 20

115, rue Principale • St-Pierre
tél.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

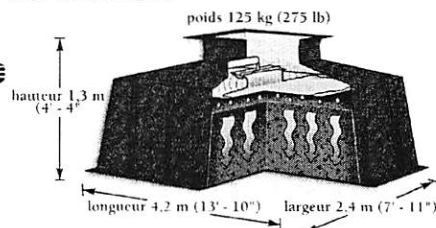
n° de licence RBQ: 2552 189929



TERRASSEMENTS
Joncas
& Frères inc.

Une solution performante, simple et compacte

Système d'assainissement décentralisé pour traiter vos eaux usées



Spécialiste en:

- ✓excavation ✓ terrassement
- ✓ marteau hydraulique ✓ niveau au laser
- ✓ vente et installation de fosses septiques et champs d'épuration

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé

✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

Cueillette de bouteilles au profit du Parc-école

Lors de la période des Fêtes, nous nous retrouverons avec des bouteilles et des canettes vides. Les membres du comité parc-école feront la cueillette de ces articles le samedi 14 janvier afin de financer le projet. Nous vous invitons à venir les porter à l'école à compter de 9 h jusqu'à 14 h. Nous pourrions aussi aller les chercher si vous communiquez avec nous au 259-7762. Merci de votre collaboration et passez de Joyeuses Fêtes.

Louise Boulet pour le comité parc-école
(Maryse Lagüe, Vicky Garant et Mélanie Simard)

Activités de janvier au Club V.T.T.

14 janvier: parade aux flambeaux. Départ du Raph à Saint-Raphaël suivi d'un feu de camp au club.

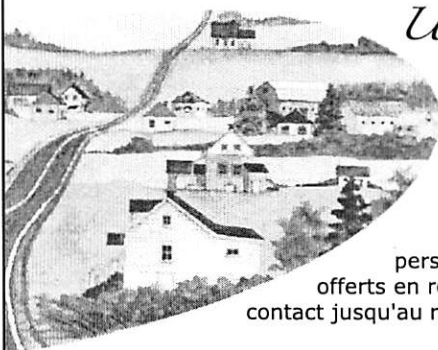
21 janvier: souper spaghetti

Horaire du club: vendredi 13 h à 24 h; samedi 10 h à 24 h; dimanche 9 h à 19 h. Vous pouvez déjeuner, aussi une collation légère peut vous être servie. Bienvenue à tous

Nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse Année ainsi qu'une bonne saison de V.T.T.

Informations: Cécile 259-7454; Club: 243-2303

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique
et professionnelle
à l'image et à l'écoute
des gens d'ici.

Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre



Richard Galibois, agent
259-7405

Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie

Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN

Germain
Gilbert
Brigitte
Samson
Propriétaires.



Service professionnel

- Mécanique
- Carrosserie
- Achat et vente d'autos
- Pièces usagées
- Remorquage



NEUFS ET USAGÉS
USAGÉS à partir de 25\$

Votre
centre autorisé
de recyclage
d'autos de
la région

Permis recycler: 60666

GARAGE



SAMSON

873, Rang Nord, St-Pierre de la Riv. du Sud

FINANCEMENT SUR PLACE

TÉL.: **418-248-1422**

FAX.: **418-248-7074**



Produits Métalliques Roy
inc.

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: **418 259-2711**

FAX: **418 259-2931**

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE EN ACTION

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE!

Bien chers frères et sœurs,

L'an 2005 s'en est allé avec son baluchon de souvenirs, de joies et de peines. Voilà 2006 qui est déjà là et qui pointe vers demain son nez chargé d'espoir et d'inconnu.

Quand on a dix ans, on souhaite que le temps file à toute allure pour arriver le plus vite possible à l'âge des « Grands ». Et quand on est rendu à l'âge des « Grands », on voudrait arrêter l'horloge pour rester jeune un peu plus longtemps.

Je formule pour vous le souhait d'aimer le temps qui passe et celui qui vient. C'est aujourd'hui que nous vivons et la qualité de notre vie maintenant est la meilleure préparation pour ce qu'elle sera demain.

Le temps s'écoule au rythme des saisons sous le regard de Dieu. Que sa lumière brille sur vos visages et en vos cœurs tout au long de l'année 2006. Que cette nouvelle année soit remplie de

beauté, de joie et d'amour!

Bonne, Heureuse et Sainte Année 2006!

Michel Talbot, curé

Préparation à la Confirmation

À ne pas oublier : le samedi 21 janvier : Chasse au trésor

- de 9h à midi pour le groupe 1
- de 13h à 16h pour le groupe 2

Sacrement de la Confirmation

Dix-neuf jeunes de notre communauté chrétienne ont entrepris en septembre dernier leur démarche préparatoire en vue de la célébration du sacrement de la confirmation. Celle-ci aura lieu en notre église le dimanche 5 février, dans le cadre de la messe dominicale de 10h30. Les jeunes comptent beaucoup sur la prière de la communauté chrétienne pour les soutenir dans cette nouvelle étape de leur vie de foi.



Baptême

Le 18 décembre 2005, Jérémy Picard, fils de Stéphan Picard et Lucie Lachance. Félicitations aux heureux parents!

Sacrements du Pardon et de l'Eucharistie

Nous tenons à informer les parents des jeunes qui ont au moins 9 ans en 2006 que la préparation aux sacrements du pardon et de l'eucharistie débutera en février. Cette démarche est offerte à tous, mais tous ne sont pas obligés de s'y inscrire cette année. Nous nous fions au bon jugement des parents pour décider si leur enfant a présentement la prépara-

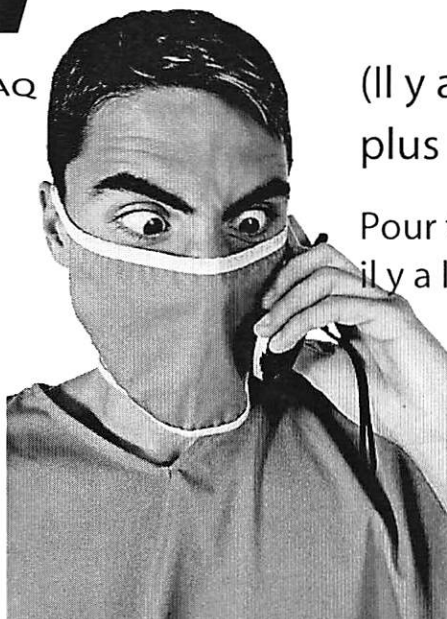
Suite à la page 16

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Super Soir

LOTO
BIÈRE / VIN
JOURNAUX

Épicerie
Agent autorisé de la SAQ
Essence



(Il y a des urgences
plus ...urgentes...)

Pour toutes les autres,
il y a le Dépanneur

Bonne année

2006

octobre à avril	Nos heures d'ouverture
Dimanche:	8h à 21h
Lundi au Mercredi:	6h30 à 21h
Jeudi et Vendredi:	6h30 à 22h
Samedi:	7h30 à 22h

333, Chemin Saint-François (Québec) GOR 3A0

Tél.: 259-7151

.....

La communauté chrétienne...

Suite de la page 15

tion minimale requise pour entreprendre une telle démarche. Car les sacrements s'enracinent normalement dans une expérience de vie chrétienne où l'on a déjà appris qui était Dieu le Père, son fils Jésus et l'Esprit Saint. Ces principaux repères, et d'autres de la foi chrétienne, s'avèrent pratiquement nécessaires au moment d'entreprendre une démarche catéchétique devant conduire à la célébration des sacrements. Si ce n'est pas le cas, la démarche préparatoire peut facilement être reportée à plus tard, le temps de donner aux enfants une base convenable pour une meilleure compréhension du mystère chrétien.

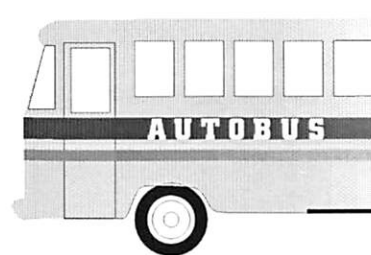
Remerciements

Encore une fois, cette année, nos célébrations liturgiques du temps de l'Avent et de Noël ont été fort belles et priantes. Le travail de préparation et de coordination est toujours imposant pour les personnes impliquées. C'est pourquoi je tiens à remercier les membres du Comité de liturgie et toutes les personnes qui les ont secondés et qui ont répondu généreusement à leur appel pour un service ou l'autre.

Beaucoup de personnes ont rendu de précieux services à l'occasion de nos nombreuses célébrations et ce, à plusieurs niveaux: visuel de l'Avent, lectures, service de l'autel, service de garde, catéchèse auprès des enfants, décoration de l'église, montage de la crèche, ministère de la communion, et j'en passe. Un grand merci à la chorale, à sa directrice et à l'organiste pour la grande qualité du chant et de la musique, éléments essentiels à la beauté du culte rendu à Dieu. À toutes ceux et celles qui se sont impliqués d'une manière ou d'une autre au cours de cette période et qui le font tout au long de l'année, un gros merci.

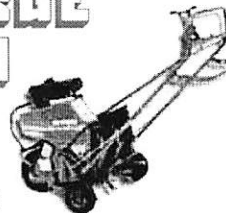
Merci aussi aux personnes qui ont fait des dons pour les fleurs et autres décorations. L'argent recueilli servira tout au long de l'année quand nous aurons à souligner d'autres fêtes telles que Pâques, jubilaires, etc.

Et à vous tous, paroissiens et paroissiennes, qui avez participé à nos célébrations, sincères remerciements.



Simone Simard, prop.
10, chemin des Prairie Est
Saint-François
(Québec) G0R 3A0
L.S.B.C. inc.
Tél.: (418) 259-7140
Fax: (418) 259-7140

THÉBERGE AÉRATION



- AÉRATION
- TONTE DE PELOUSE
- DÉCHAUMAGE
- DIVERS PETITS TRAVAUX

INFORMATION
STÉPHANE: 259 • 2769 MARIO: 243 • 3391

FERME HORTICOLE Lajoie



Conception, réalisation
et entretien paysager
Centre-jardin
Producteur de vivaces
et d'annuelles




330, boul. Saint-Vallier
Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0
Tél.: (418) 884-3124



Jean Morin
-Électronique industrielle
-Mécanique industrielle
-Contrôle et automatisation
-Service D'urgence 24 heures

171, 4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6
Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

Courriel: ms2controlemont@globetrotter.net

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS

Motoneigistes, saviez-vous que ...

... la majorité des collisions mortelles en motoneige surviennent les fins de semaine entre minuit et 6h, et que le groupe d'âge le plus à risque se situe entre 25 et 44 ans.

... la majorité des collisions graves en motoneige surviennent en dehors des sentiers entretenus par les différents clubs de motoneigistes. De plus, il y a une croissance continue dans la relation entre un taux d'alcoolémie élevé et la vitesse excessive dans les collisions graves.

... il est obligatoire de posséder un permis de conduire de classe minimale cyclomoteur (6D) et donc, être âgé d'au moins 14 ans, pour conduire une motoneige sur un chemin public aux endroits prévus et permis par la Loi sur les véhicules hors route. Ailleurs dans les sentiers, il n'est pas nécessaire de posséder un permis de conduire, mais l'âge minimal est aussi de 14 ans.

... la Sûreté du Québec possède des équipes de policiers-motoneigistes qui patrouillent les différents sentiers. Leur but : sensibiliser les motoneigistes de la région à l'adoption de mesures préventives pour diminuer les risques d'accidents et pour faire respecter la Loi sur les véhicules hors route.

... si vous conduisez une motoneige lorsque vos capacités

sont affaiblies par l'alcool ou une drogue, vous encourez les mêmes peines qu'un automobiliste et ce, peu importe l'endroit où le policier vous intercepte, puisque le Code criminel s'applique partout.

... les composantes de votre motoneige doivent toujours être en bon état de marche, comme c'est le cas pour votre véhicule automobile. Par exemple : l'éclairage doit fonctionner en tout temps, le frein sur la chenille doit permettre le blocage de celle-ci; le silencieux ne peut être modifié ou bruyant; une barre fixe est nécessaire pour tirer un traîneau. De plus, votre remorque de motoneige doit être équipée d'une barre transversale placée de manière à retenir les patins de la motoneige. Par contre, cette dernière exigence ne s'applique pas lorsque la motoneige est transportée dans la boîte d'un camion. Toute pièce non adéquate peut entraîner une amende de 100 \$.

... la Loi sur les véhicules hors route vous oblige à contracter une assurance responsabilité civile d'au minimum 500 000 \$ pour garantir l'indemnisation d'un préjudice corporel ou matériel causé par votre véhicule.

... Pour traverser un chemin public, le conducteur d'une motoneige doit être titulaire d'un permis qui l'autorise, en vertu du Code de la sécurité routière (CSR), à conduire un véhicule routier sur un tel chemin et doit respecter les conditions et restrictions qui s'y rattachent.

... La vitesse maximale permise d'une motoneige est fixée à 70 km/h.

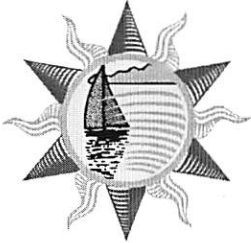
... Il est interdit de circuler à moins de trente mètres d'une résidence.

... Tous les occupants d'une motoneige doivent porter un casque protecteur muni d'une visière ou porter des lunettes et un casque.

Motoneigistes, soyez vigilants si vous voulez éviter les accidents et les amendes. Bonne randonnée!



Le Café du Havre



Hissez les voiles!
Cap sur 2006



Havre: 259-2953 (8h30 - 16h30) ou Café: 259-2364
120, rue de la Marina • Berthier-sur-Mer



JOACHIM LAFERRIÈRE ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418 243-2074
FAX: 418 243-2157

Tourisme Chaudière-Appalaches invite les amateurs de photographies à partager leurs souvenirs de vacances... d'hiver!

À la suite du succès du concours estival et à la participation de près de 150 photographes différents, Tourisme Chaudière-Appalaches élargit davantage les paramètres de son concours...

En effet, si vous avez parcouru et découvert les plus beaux villages du Québec en Chaudière-Appalaches et y avez pratiqué une activité hivernale, et que vous avez photographié de belles images, nous vous invitons à participer à notre concours de photos. Villages enneigés, ski, motoneige, raquette, paysages divers, etc., autant de possibilités qui s'offrent au photographe qui sommeille en vous!

Concours photos

Faites-nous parvenir vos plus belles photos des villages et activités d'hiver de la Chaudière-Appalaches. Le concours a débuté le 10 décembre 2005 et prend fin le 31 mars 2006. Trois prix seront remis aux photographes dont les photos seront retenues par un jury.

1^{er} prix 500\$

2^e prix 300\$

3^e prix 200\$

Pour participer: www.chaudiereappalaches.com

Section: Concours photos et expédier une ou plusieurs photos numérisées

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744

Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877



AUTOPRO CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
Tant que vous êtes propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation GRATUITE

**Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!**

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e rue, Montmagny
Tél.: (418) 248-5622 - Rés.: (418) 248-6072
Fax: (418) 248-7071

PLUS DE 44 ANS D'EXPÉRIENCE



les équipements de ferme bonneau

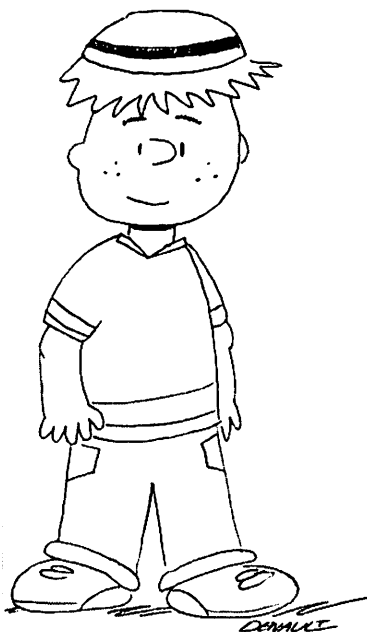
Gilbert Bonneau, président

VENTE ET SERVICE
D'ÉQUIPEMENTS DE FERME

881, chemin Saint-François Ouest
Saint-François, comté Montmagny
(Québec) G0R 3A0

Bureau: (418) 259-7735
Garage: (418) 259-7289
Fax: (418) 259-2122

Voici Bruno

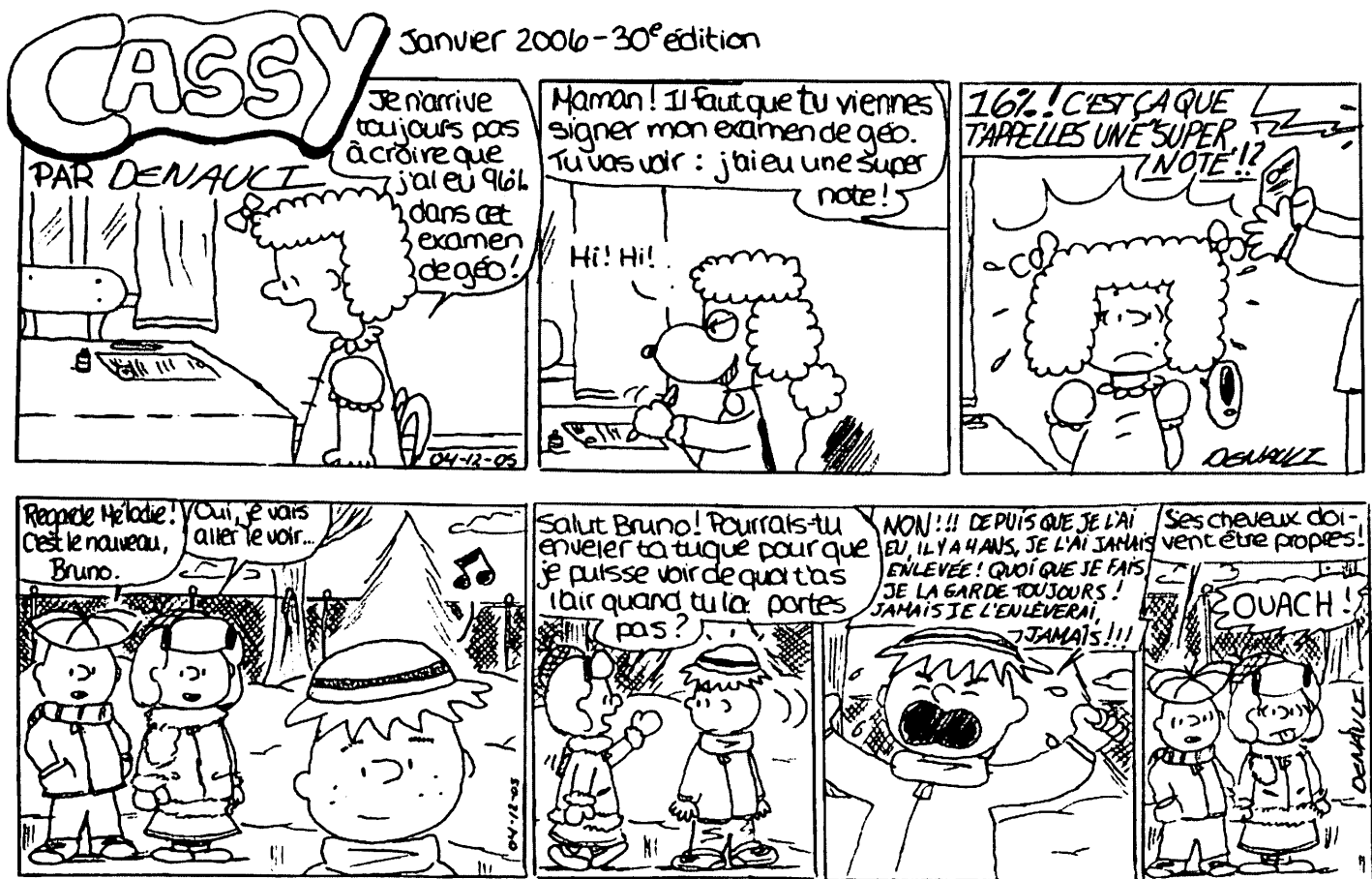


Bonjour à tous!

Si vous lisez la bande dessinée «Cassy» de ce mois-ci, vous allez vous rendre compte qu'il y a un nouveau personnage. Il s'agit de Bruno. Ce personnage a été créé par une de mes amies, Alexandra Daigle de Montmagny. En anglais, notre enseignante Nathalie Côté nous a demandé de créer une bande dessinée en équipe de deux. Il fallait créer des personnages. Pour moi, ce ne fut pas une grosse tâche, j'ai décidé de prendre Nancy. Je me suis placé avec Alexandra qui avait créé Bruno. Et nous nous sommes bien amusés ensemble!

Pour ce qui est de Bruno, c'est un garçon de 11 ans qui est dans la même classe que Nancy, Mélodie et Éric. C'est un garçon très amical et qui n'accorde pas beaucoup d'importance aux études. Il a toujours sa tuque sur la tête et ne veut jamais l'enlever. Il deviendra le grand ami d'Éric... Bref, j'espère que vous aimerez ce nouveau personnage. Bonne lecture!

Jean-François Denault,
auteur de Cassy



Un nouveau personnage fait son apparition ce mois-ci: Bruno!!!

2006 janvier

Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
1 JOUR DE L'AN	2 <i>Bonne et Heureuse Année!</i>	3	4 2006	5	6 Fête des Rois Bac bleu	7
8	9 Réunion du conseil	10	11 Tombée du journal	12	13	14 Parc-école La Francolière collecte de bouteilles 9h à 14h Club VTT Parade aux flambeaux
15	16	17	18	19	20 Bac bleu	21 Club VTT Souper spaghetti
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



248-0117 / 1 800 463-0117

Fleuriste
Demontmagny Inc.

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

- ⊗ Fleuriste
- ⊗ Boutique de décoration
- ⊗ Serres et culture-jardin

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 5 décembre 2005, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, Mario Marcoux, Rénald Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
LUNDI 14 NOVEMBRE 2005**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 14 novembre 2005 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 14 novembre 2005 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2005

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Telus, services bureau, Internet, garage	495,91
Yves Laflamme, remb. journée formation Ceriu	195,54
ADMQ, inscription formation «Nouvelles compétences municipales»	149,53
MMQ, franchise (dossier : 116-77027-068)	2 500,00
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay avocats, service première ligne	1 000,00
Club Gym-Santé de la Rivière du Sud, aide financière pour installation du local au sous-sol des Loisirs	2 700,00
Claude Morin, remb. frais déplacement 234 km	86,58
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 179 km	66,23
Gestech Environnement inc., 10% de l'offre de services (eau potable)	6 441,40
Municipalité de St-Stanislas, achat habit de pompier usagé	1 000,00
Comité d'embellissement, remb. achat sapins Noël	40,00
Claude Morin, remb. frais déplacement 288 km	106,56
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 232 km	85,84
Michel Boissonneault, remb. frais déplacement 45 km (pompiers)	16,65
Christian Collin, support technique 2005 bibliothèque du Rocher	150,00
Société de Conservation du Patrimoine, contribution municipale 2005	1 500,00
Ministre du Revenu Québec, remise novembre 2005	6 429,34
Revenu Canada, remise novembre 2005	3 713,14

CARRA, remise novembre 2005	364,20
La Fabrique, loyer décembre 2005, local bibliothèque.....	166,67
Ass. des Chefs Sécurité incendie, cotisation annuelle 2006	197,84
Boivin & Gauvin, habillement pompiers (bottes, gant, cagoule, etc.).....	1 503,38
Bureautique Côte Sud :	
Contrat photocopieur	138,30
Papeterie	59,51
Claude Morin, remb. frais déplacement 191 km.....	70,67
Construction BML, asphalte	218,13
Cytech Mercier, réparation lumière de rue	169,98
Émergence Sécurité, lavage habits pompiers.....	281,82
Équipement d'incendie Rive-sud, recharge extincteurs	241,67
Garage J.G. Rémillard, pièces machinerie.....	276,06
Garage Minville inc., pièce camion Mack	24,97
Jocelyne Noël, entretien bureau novembre 2005	90,00
La Coop Riv. du Sud, matériel divers :	
Maison de la Paroisse	9,20
Pavillon Bédard	141,94
Drain école.....	672,95
Service Incendie	689,72
Voirie	709,55
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	97,16
Les Automobiles Chabot inc. :	
Pièces camion Ford 10 roues	64,89
Batterie (ambulance).....	232,97
Inspection SAAQ Ford 10 roues.....	215,85
Les Concassés du Cap, collecte mensuelle + compensation Diesel,	
container Garage, traitement encombrants	4 692,55
Les Éditions FD, mise à jour code municipal	63,13
Les Produits ind. J.-P. Côté, chlore et transport (75\$)	1 018,80
Martin Simard Transport, voyages neige (71,57 m³ x .852)	1 121,89
MRC :	
Collecte sélective sept.-oct.	1 085,48
Fête de la pêche	1 000,00
Pagenet, location téléavertisseurs.....	500,39
Pétroles JMB :	
Diesel (3 977,8 litres à .839).....	3 838,81
Huile à chauffage Garage (730,3 litres à .629).....	528,38
Philiass Blais & Fils, location compresseur	158,73
Pièces d'auto GGM :	
Pièces machinerie	34,28
Niveleuse	55,28
Souffleur	32,79
Mack	123,90
Pneus André Ouellet 2000, pose et balance pneu camion GMC	32,21
Postes Canada, envoi circulaires	149,13
Praxair, location annuelle bouteilles	207,05
Propane GRG, propane caserne incendie.....	696,06
Scaphandre Autonome, pleins d'air, etc.....	184,04
Société de l'Assurance automobile, immatriculations souffleur et motoneige.....	393,00
Stéréo Plus Léonard Chabot, carte Telus	31,06
Techno-Lampes, lampes équipement.....	314,62

Théberge Aération, tonte pelouse Parc Olivier Tremblay, été 2005	500,00
Thibault Montmagny, pièce camion GMC	392,82
Transport Bo-Mont :	
Pièces voirie.....	7,33
Propane vapeur	103,05
Unibéton :	
Sable (bris aqueduc)	90,21
Sable et sel 12%	880,82
Wilson & Lafleur, mise à jour code municipal	52,97
Yves Laflamme, remb. frais déplacement 160 km.....	59,20
TOTAL :	51 662,13

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4

Le directeur général a présenté aux élus, à la réunion du 14 novembre dernier, le quatrième décompte progressif de la compagnie Wilfrid Allen ltée. Le montant total à payer s'élevait à 299 128,26\$, taxes et retenues incluses.

L'entrepreneur «La Cie Wilfrid Allen ltée» demande à la Municipalité si elle ne pourrait pas les payer en dedans de 30 jours à partir du moment où le décompte est signé et lui est remis. Certes, dans le devis, il est marqué quarante-cinq (45) jours mais ça lui occasionne bien des inconvénients avec ses sous-contractants.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer le quatrième décompte progressif au montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-huit dollars et vingt-six sous (299 128,26\$) taxes et retenues incluses à la compagnie Wilfrid Allen ltée pour des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable;

QUE ce décompte progressif N° 4 soit payé par mode d'acceptation bancaire chez Desjardins dans la semaine du 19 décembre 2005.

HONORAIRES PROFESSIONNELS DE BPR GROUPE-CONSEIL

Le directeur général représente au Conseil municipal les honoraires professionnels qu'il a en main et qui n'ont pas encore été payés. Évidemment, tous ces comptes concernent la mise aux normes de nos installations pour l'eau potable. Voici l'énumération de chacun de ceux-ci :

BPR Groupe-Conseil

Période se terminant le 2005-09-24 37 055,82\$ taxes incluses

Ce compte vous est présenté pour la 2^e fois

BPR Groupe-Conseil

Période se terminant le 2005-10-15 43 749,29\$ taxes incluses

Ce compte vous est présenté pour la 2^e fois

TOTAL : 80 805,11\$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer le compte d'honoraires de trente-sept mille cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-deux sous (37 055,82\$) taxes incluses à BPR Groupe-Conseil pour la mise aux normes des installations d'eau potable;

QUE le montant de trente-sept mille cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-deux sous (37 055,82\$) soit payé dans la semaine du 19 décembre 2005;

QUE les honoraires qui couvrent la période se terminant le 2005-10-15, au montant de quarante-trois mille sept cent quarante-neuf dollars et vingt-neuf sous (43 749,29\$) taxes incluses, soient payés juste après la fête des Rois en janvier 2006.

DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 5

Le directeur général présente aux élus le cinquième décompte progressif de la compagnie Wilfrid Allen ltée en date du 30 novembre 2005.

Le montant total à payer est de 408 111,62\$ taxes et retenues incluses. BPR Groupe-Conseil en recommande le paiement.

Une copie complète du décompte est remise à chacun des élus afin qu'ils puissent en prendre bonne connaissance et qu'ils puissent constater l'évolution des travaux.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer le cinquième décompte progressif au montant de quatre cent huit mille cent onze dollars et soixante-deux sous (408 111,62\$) taxes et retenues incluses à la compagnie Wilfrid Allen ltée pour des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable;

QUE ce décompte progressif N° 5 soit payé par mode d'acceptation bancaire chez Desjardins à la fête des Rois, le 6 janvier 2006.

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR LE NETTOYAGE D'UN COURS D'EAU

À la séance régulière du 3 octobre dernier, il a été présenté un avis de motion à l'effet qu'un règlement serait adopté afin de décréter une taxe spéciale suite à des travaux de nettoyage et de dragage d'une section de la branche no 1 du cours d'eau Campagna situé sur le lot 179, rang 1, 1^{re} concession du sud de la rivière du Sud du cadastre de la paroisse de Saint-François.

À cette même réunion, il vous avait été présenté un projet de règlement.

À la séance régulière du 14 novembre dernier, le directeur informait le Conseil que le règlement ne pourrait être adopté parce que le montant final des travaux n'était pas encore connu.

Cette fois-ci, tout est en place pour adopter le règlement No 200-2005 qui va s'intituler :

«Règlement numéro 200-2005 décrétant une taxe spéciale suite aux travaux de nettoyage et de dragage d'une section de la branche no 1 du cours d'eau Campagna situé sur le lot 179, rang 1, 1^{re} concession du sud de la rivière du Sud du cadastre de la paroisse de St-François»

CONSIDÉRANT QUE le 18 octobre et le 23 novembre 2005, la MRC de Montmagny a adopté les règlements n°s 2005-38 et 2005-41, lesquels décrètent des travaux de nettoyage et de dragage d'une section de la branche n° 1 du cours d'eau Campagna, traversant le lot n° 179, rang 1, 1^{re} concession du sud de la rivière du Sud, cadastre de St-François, le tout en conformité avec le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE le 25 mai 2005 et le 12 août 2005, la Firme Mario Cossette inc. a produit rapport, plan et addenda quant aux travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation a été émis par le ministère de l'Environnement pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont été réalisés par Chanel Excavation inc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC en vertu du règlement N° 2005-38 impose à la Municipalité de Saint-François une quote-part correspondant au coût total des travaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 octobre 2005;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QU'un règlement portant le numéro 200-2005 soit
adopté et qu'il soit statué et décrété par le Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de décréter au propriétaire du lot 179 rang 1, 1^{re} concession du sud de la rivière du Sud, cadastre de St-François, une taxe spéciale suite à la réalisation par la MRC de Montmagny des travaux de nettoyage et dragage d'une section de la branche n° 1 du cours d'eau Campagna puisque ledit cours d'eau traverse sa propriété.

ARTICLE 2 – RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

Conformément au règlement N° 2005-38, une quote-part du coût total des travaux a été transmise par la MRC de Montmagny. Cette quote-part est recouvrable au moyen d'une taxe spéciale conformément à l'article 3.

ARTICLE 3 – TAXES SPÉCIALES – MONTANT

Par la présente, il est imposé et décrété une taxe spéciale au montant établi dans le tableau suivant aux propriétaires suivants :

Nom	Matricule	Lot	Montant taxe spéciale
Ferme Yvon Montminy et Lucie Nicole s.e.n.c.	8992-72-6071	179-P	12 963,55\$

ARTICLE 4 – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À échéance, les soldes impayés portent intérêt annuel de 12%.

ARTICLE 5 – PAIEMENT PAR VERSEMENT

La taxe spéciale doit être payée en un (1) versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, le total est égal ou supérieur à 300\$, elle peut être payée, au choix du débiteur, en un versement unique ou deux égaux.

ARTICLE 6 – ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS

L'échéance du versement unique ou du premier versement de la taxe spéciale est le trentième jour qui suit l'expédition du compte.

Le deuxième versement devient exigible le quatre-vingt-dixième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le premier versement.

ARTICLE 7 – PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible et porte intérêt au taux en vigueur pour la taxe impayée.

ARTICLE 8 – SIGNATURE

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement N° 200-2005 entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à St-François, ce cinquième jour du mois de décembre 2005.

RÈGLEMENT DE FERMETURE DE CHEMIN

À la séance régulière du 14 novembre 2005, il a été présenté un avis de motion à l'effet qu'un règlement de fermeture de chemin serait adopté lors d'une autre séance en vue de céder la partie occupée sans désignation à messieurs Aurèle Gendron et Clément Poulin et qui correspond à l'ancien tracé de chemin de la Montée des Prairies.

Cet avis de motion tient toujours mais il faudrait lui accorder quelques corrections par voie de résolution comme : les numéros de lots annoncés dans l'avis de motion sont erronés. Les parcelles de terrain de l'ancien tracé du chemin Montée des Prairies n'ont pas de numéro de lots. Elles sont décrites à partir d'un plan préparé par monsieur Claude Arsenault, arpenteur-géomètre.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QU'un amendement est apporté à l'avis de motion du 14 novembre 2005 à l'effet qu'il n'y a pas de numéros de lots associés aux parcelles de terrain cédées à messieurs Aurèle Gendron et Clément Poulin car elles correspondent à l'ancien tracé de chemin de la «Montée des Prairies».

Maintenant qu'il y a eu amendement d'apporté à l'avis de motion et que l'étape du projet de règlement de fermeture de chemin a été présentée à la séance du 14 novembre dernier, tout est en place pour adopter par voie de résolution le règlement N° 201-2005 qui va s'intituler :

«Règlement numéro 201-2005 décrétant la fermeture et l'abolition des parties de chemin sans désignation sur le chemin de la Montée des Prairies»

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 1993, le gouvernement du Québec a transmis à la Municipalité l'entière responsabilité du chemin de la Montée des Prairies;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a réalisé avant 1993 des travaux modifiant le tracé du chemin de la Montée des Prairies (voir plans préparés par monsieur Claude Arsenault et monsieur Gaétan Masson, arpenteurs-géomètres);

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 852 du Code municipal, il est du pouvoir de la Municipalité d'adopter un règlement de fermeture et d'abolition de chemin;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour fermer et abolir les parties de chemin de la Montée des Prairies clairement identifiées par des plans préparés par monsieur Gaétan Masson, arpenteur-géomètre, le 23 mai 2005 (minute 2931) et monsieur Claude Arsenault, arpenteur-géomètre, le 29 octobre 2004 (minute 3734);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 novembre 2005;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été amendé par résolution le 5 décembre 2005;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 201-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de règlement décrétant la fermeture et l'abolition des parties de chemin sans désignation sur le chemin de la Montée des Prairies.

ARTICLE 2

Conformément à l'article 852 du Code municipal, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a le pouvoir d'abolir et de fermer des chemins désaffectés. Dans les deux cas concernés, la Municipalité ferme et abolit des parties de chemin de la Montée des Prairies qui correspondent à l'ancien tracé de chemin de cette même Montée des Prairies.

ARTICLE 3

Une description technique assortie d'un plan a été préparée par monsieur Gaétan Masson, arpenteur-géomètre, pour le dossier de monsieur Clément Poulin (23 mai 2005, minute 2931).

Une autre description technique assortie d'un plan a été préparée par monsieur Claude Arsenault, arpenteur-géomètre, pour le dossier de monsieur Aurèle Gendron (29 octobre 2004, minute 3734).

Les descriptions techniques sont jointes en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante. On peut y voir clairement la superficie occupée sans désignation cadastrale.

ARTICLE 4

Une copie certifiée du présent règlement sera déposée au bureau d'enregistrement.

ARTICLE 5

Conformément à l'article 739 du Code municipal, les propriétaires à qui sont cédées les parcelles de terrain correspondant aux parties de l'ancien tracé du chemin «Montée des Prairies» devront faire enregistrer leurs droits de propriétaire au bureau de la publicité des droits et ce, à leur frais.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTIONS AMENDÉES

À la séance régulière du 4 octobre 2004, la Municipalité a passé la résolution N° 161-2004. Dans celle-ci, il était dit que la Municipalité était d'accord pour rétrocéder une parcelle de terrain d'environ 76' x 78' à monsieur Clément Poulin au 315, Montée des Prairies, pour une somme nominale de 1\$. Hors, le mot «rétrocéder» n'est pas correct. Il faut mettre «céder» à la place.

ATTENDU QUE tous les «CONSIDÉRANT QUE» de la résolution N° 161-2004 demeurent inchangés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour céder la parcelle de terrain identifiée sur le plan produit par l'arpenteur-géomètre, monsieur Gaétan Masson, le 23 mai 2005 comme parcelle «2» à monsieur Clément Poulin au 315, Montée des Prairies pour une somme nominale de 1\$.

QUE monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents reliés à ce dossier.

À la séance régulière du 10 octobre 2005, la Municipalité a passé la résolution No 180-2005. Là aussi, dans cette résolution, le mot «rétrocéder» a été utilisé et les parcelles de terrain ont été identifiées par des numéros de lots alors qu'elles sont sans désignation. Il faut amender la résolution No 180-2005 par celle-ci :

ATTENDU QUE tous les «CONSIDÉRANT QUE» de la résolution N° 180-2004 demeurent inchangés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE suite à la fermeture par règlement d'une partie de l'ancien chemin (montré à l'originare) et qui était une partie de la Montée des Prairies, la Municipalité consent à céder à monsieur Aurèle Gendron l'immeuble suivant :

Une lisière de terrain, de figure irrégulière, étant une partie de l'ancien chemin (montré à l'originare) faisant partie du cadastre de la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, circonscription foncière de Montmagny, bornée et décrite comme suit :

- vers le nord-ouest, par le lot 438, mesurant le long de cette limite trois virgule quatre-vingt-seize mètres (3,96 m);

- vers le nord-est, par une partie du lot 273 propriété de Aurèle Gendron, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-sept virgule soixante-dix mètres (87,70 m);

- vers le sud-est, par une autre partie de l'ancien chemin (montré à l'originare), mesurant le long de cette limite dix-neuf virgule soixante-dix-huit mètres (19,78 m);

- vers le sud-ouest, dans une première ligne, par une partie du lot 278 et par une partie du lot 277, mesurant le long de cette limite trente virgule quatre-vingt-six mètres (30,86 m), dans une deuxième ligne, par une partie du lot 277, mesurant le long de cette limite dix-neuf virgule cinquante-neuf mètres (19,59 m) et, dans une troisième ligne, d'abord par une partie du lot 277 étant la Montée des Prairies et ensuite par la Montée des Prairies (montré à l'originare) mesurant le long de cette limite

trente-huit virgule trente-six mètres (38,36 m) le long d'un arc d'un rayon de 369,42 mètres.

Le tout, sans bâtiment dessus construit, mais avec circonstances et dépendances.

Adresse : Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec), G0R 3A0.

QUE la cession à intervenir sera à titre purement gratuit.

QUE l'acte de cession à intervenir devra également inclure une clause à l'effet de corriger l'assiette d'une servitude réelle et perpétuelle de passage stipulée dans l'acte de vente entre M. Aurèle Gendron et la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud signé le 17 mai 2005 devant le notaire soussigné, et publié sous le numéro 12 311 984. Cette correction a pour effet de compléter l'assiette sur laquelle ladite servitude s'exerce par l'ajout à l'article 2.3 de l'acte de vente susmentionné, de la description suivante :

Une lisière de terrain, de figure irrégulière, désigné comme étant une partie du lot 273 lors de la signature dudit acte, mais maintenant désignée comme étant une PARTIE de la subdivision UN du lot originaire numéro DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE (Ptie lot 273-1) du cadastre de la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, circonscription foncière de Montmagny, bornée et décrite comme suit :

- vers le nord-ouest, par une partie du lot 273-1 propriété de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, mesurant le long de cette limite neuf virgule soixante-quatorze mètres (9,74 m);

- vers le nord-est, par une partie du lot 273 propriété de Aurèle Gendron, mesurant le long de cette limite trente-cinq virgule soixante-cinq mètres (35,65 m);

- vers le sud-ouest, par une autre partie du lot 273-1 mesurant respectivement sept virgule quatre-vingt-neuf mètres (7,89 m) et vingt-neuf virgule quarante-trois mètres (29,43 m);

Point de rattachement: Le coin nord-est coïncide avec le coin sud-est de l'assiette de la servitude telle qu'originellement décrite à l'article 2.3 ci-dessus mentionné.

QUE l'acte de cession devra inclure toute autre clause usuelle à un acte de cession.

QUE monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents reliés à ce dossier.

FORMATION POUR POMPIERS

La MRC de Montmagny offrira le cours «pompiers 1» à la fin janvier 2006. Un cours sera donné dans chaque secteur du nord, du centre et du sud. Afin d'organiser cette formation, la MRC demande à chaque municipalité, en collaboration avec son service incendie, de lui indiquer le nombre de pompiers qu'elle entend inscrire à cette formation.

Le coût de la formation «pompiers 1» est de 1 200\$ par pompier et sera payable en trois (3) versements de 400\$, soit après chacune des trois (3) sections complétées par le pompier inscrit. Cette formation prend environ 1½ an à 2 ans à raison d'environ trois (3) heures par semaine.

Cette formation est obligatoire pour les pompiers en exercice depuis le 17 septembre 1998 en vertu du règlement sur la formation des services de sécurité incendie.

Le secrétaire a discuté avec le chef pompier de la question. Ce dernier dit qu'il y a sept (7) pompiers qui doivent suivre cette formation :

- Mme Nadia Savoie
- M. Dany Corriveau
- M. Martin Desroches
- M. Karl Théberge
- M. Pierre-Luc Tremblay
- M. Pierre-Luc Émond
- M. Jason Picard

Le coût de formation est de 1 200 par pompier, donc pour les sept ça représente un coût global de 8 400\$. Par contre, c'est échelonné sur 1½ an à 2 ans donc 800\$ par pompier la 1^{re} année. Ça signifie

des coûts de formation de 5 600\$ pour le budget 2006 et la balance, 400\$ par pompier soit 2 800\$, qu'on pourrait mettre sur le budget 2007 (voir document qui vous est remis).

CONSIDÉRANT QUE la formation «Pompier 1» est obligatoire pour tous les pompiers en exercice depuis le 17 septembre 1998 en vertu du règlement sur la formation des services de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour que les sept (7) pompiers mentionnés ci-haut suivent le cours de «Pompier 1» dans un secteur de la MRC de Montmagny qui sera précisé plus tard.

SOUDEUSE

Le responsable des travaux publics, monsieur Claude Morin, signale que l'espérance de vie de la soudeuse au garage municipal est arrivée à terme et qu'il faut en acheter une autre.

Monsieur Morin a été voir chez «Praxair» et voilà les prix qu'il a obtenus pour deux modèles différents.

Le directeur remet aux élus la proposition de «Praxair» afin qu'ils puissent bien saisir toutes les données de la proposition.

Le Conseil municipal est d'accord pour acheter une soudeuse. Par contre, il veut avoir d'autres soumissions de d'autres fournisseurs avant de faire un choix final.

Le Conseil municipal demande à son responsable des travaux publics de recueillir d'autres soumissions et de les transmettre au directeur général.

Ce dernier les présentera aux élus pour fin d'étude.

CONSIDÉRANT QUE la soudeuse actuelle au garage municipal est rendue au bout du rouleau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour que soit achetée une nouvelle soudeuse;

QUE le responsable des travaux publics, monsieur Claude Morin, s'occupe d'obtenir des soumissions auprès de différents fournisseurs et qu'il les amène au directeur général qui, lui, les présentera au Conseil municipal en vue d'un choix éclairé et judicieux.

AVIS DE MOTION POUR DÉCRÉTER LES TAUX DE TAXES

Suite à l'adoption du budget 2006, la Municipalité devra décréter par règlement les taux et l'imposition des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux pour les fins du financement du budget. À cet effet, un avis de motion est présenté.

ATTENDU QUE les taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux prévus au budget 2006 doivent être imposés par règlement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet que lors d'une prochaine session du Conseil municipal, un règlement sera présenté décrétant les taux et l'imposition des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux pour les fins du financement du budget prévu pour l'exercice financier 2006.

DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR ARRÉRAGES DE TAXES

En 2004 et en 2005, le taux d'intérêt pour arrérages de taxes était de l'ordre de 12%.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE le taux chargé aux contribuables qui n'ont pas acquitté leur compte de taxes dans les délais prescrits sera de l'ordre de 12% pour l'année 2006.

AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉCEMBRE

Le bureau municipal étant fermé pendant la période des Fêtes et l'année financière se terminant le 31 décembre 2005, le directeur demande l'autorisation de payer les comptes de décembre aux fournisseurs avant la fin de l'année 2005. Ces comptes seront présentés au Conseil à la séance régulière qui aura lieu le 9 janvier 2006 et non pas le 2 janvier 2006, puisque le 7 mars 1994 la Municipalité a passé un règlement (N° 131-1994) qui décrète que la session régulière prévue le premier lundi du mois de janvier est déplacée au deuxième lundi du même mois afin d'accorder plus de temps au personnel administratif pour la préparation de la séance régulière.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer les comptes du mois de décembre 2005 immédiatement avant la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;

QUE ces comptes payés soient présentés à la séance régulière du 9 janvier 2006.

PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF POUR 2006 (à titre informatif)

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1, art. 264), le ministère des Affaires municipales annonce la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité pour l'exercice financier 2006. Les résultats établis sont les suivants:

	2006	2005	2004
Proportion médiane	93%	98%	100%
Facteur comparatif	1,08	1,02	1,00

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour expliquer aux gens présents à la séance ce que sont un facteur comparatif et une proportion médiane.

MRC DE MONTMAGNY – QUOTE-PART 2006 (à titre informatif)

La MRC de Montmagny a adopté son budget 2006 à la session du 23 novembre 2005. Aussi, le directeur général est en mesure de vous présenter le montant de la quote-part qu'aura à verser la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud à la MRC de Montmagny.

2006	2005	2004
85 544\$	76 702\$	76 896\$

Un tableau illustrant toutes les quote-parts 2006 des municipalités de la MRC est remis à chacun des élus.

Monsieur le Maire explique qu'une grosse partie de la hausse de la quote-part est attribuable au fait que la ville de Montmagny a fini de payer un montant additionnel à la MRC de Montmagny pour avoir intégré son propre service d'évaluation au service d'évaluation de la MRC de Montmagny.

TARIFICATION POUR LES UTILISATEURS DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE POUR L'ANNÉE 2006 (à titre informatif)

La Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles établit la tarification pour les utilisateurs du site d'enfouissement sanitaire pour l'année 2006.

	2006	2005
Municipalités membres	35\$ t.m.	35\$ t.m.
Municipalités clientes dont St-François	50\$ t.m.	50\$ t.m.
Tonnage estimé annuellement	576 t.m.	582 t.m.
Budget (tonnage x coût la t.m.)	28 800\$	29 100\$

Cette année, il y a une particularité dont la Municipalité devra tenir compte dans son budget d'enfouissement sanitaire. C'est le ministère du Développement durable et de l'Environnement qui

va charger des redevances au montant de 10\$ pour chaque tonne de matières résiduelles enfouies. Donc, il va falloir ajouter au budget d'enfouissement :

576 t.m. x 10\$/t.m. = 5 760\$ pour un global de 34 560\$

QUOTE-PART POUR LA NOUVELLE RÉGIE L'ISLET-MONTMAGNY

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny transmet à la Municipalité sa quote-part pour l'année 2006.

	2006	2005
Quote-part pour Saint-François	5 550\$	3 838\$

PLAN D'INTERVENTION ET OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Pour que la Municipalité soit admissible à une aide financière pour le remplacement ou la réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre des nouveaux programmes (par exemple le FIMR ou pour l'utilisation des montants disponibles dans le cadre du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence), elle doit absolument présenter un «Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout». Un plan d'intervention permet de vérifier et d'attester qu'il y a eu une démarche systématique pour établir la priorité des interventions à effectuer et ce, dans le but d'optimiser les investissements.

BPR possède une équipe de spécialistes qui travaillent déjà à la préparation de plans d'intervention. Ces ingénieurs connaissent bien les objectifs du MAMR et ont déjà l'expérience d'avoir produit de tels documents.

Dans le but de produire un plan d'intervention de qualité, BPR propose une démarche qui est dans un premier temps la suivante :

- Un inventaire de l'information disponible sur vos réseaux d'aqueduc et d'égout
- La recherche des données manquantes en collaboration avec le personnel de la Municipalité
- Le support pour l'élaboration du calendrier biennal qui doit être soumis au MAMR pour vous permettre de présenter des projets avant le dépôt du plan d'intervention
- La préparation de ce plan biennal permettra de discuter des projets que vous jugez déjà prioritaires

Pour réaliser ce travail, BPR propose un budget forfaitaire de 2 000\$ (taxes en sus) et est disposé à démarrer le projet dès que le montant lui est confié.

Une fois cette première étape franchie, ils auront les données requises pour évaluer précisément nos besoins et procéder à la seconde étape qui permettra de finaliser le plan d'intervention. Cette deuxième étape inclura :

- L'examen des réseaux d'aqueduc et d'égout
- Le diagnostic et le bilan de l'état actuel des infrastructures
- Le classement des interventions à faire en fonction d'un pointage qui correspond aux exigences du MAMR
- Les interventions prioritaires sous forme de représentation graphique et de tableaux synthèses
- La présentation du plan d'intervention

La Municipalité accuse réception de l'offre de service de BPR Groupe-Conseil mais elle n'est pas prête à prendre une décision immédiatement.

Le directeur rappelle toutefois au Conseil qu'un plan biennal exposant ses projets prioritaires en infrastructures municipales (aqueduc et égout) devra parvenir au MAMR d'ici la fin du mois de décembre 2005.

FORMATION

Les élus qui sont intéressés pourront suivre une formation. Deux possibilités vont s'offrir à eux :

A) Formation offerte par la FQM avec regroupement par le biais de la MRC
2 modules sont offerts :
Module 1 – Rôles et organisation administrative
Module 2 – Pouvoirs, compétences et services de la Municipalité
Tarifs de la FQM : 145\$/participant pour 1 module ou
270\$/participant pour 2 modules, 1 jour de formation par module

B) Formation via des préoccupations locales avec mandat à une firme d'avocats

Il s'agit d'une consultation privée sur mesure en fonction des dossiers que les élus veulent voir discuter avec un aviseur légal. L'ordre du jour de la rencontre est préalablement déterminé par les participants afin que l'aviseur légal puisse préparer cette rencontre.

Rencontre d'une durée de 4 heures pour environ 800\$ (ça pourrait être également 1 journée pour un tarif à être négocié) pour un groupe variant entre 7 à 14 personnes.

C) S'il y a une demande, le lieu serait en fonction de la provenance des participants.

Une réponse pour le 15 décembre 2005 serait appréciée pour planifier une formation en janvier prochain.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Rénaud Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise les élus intéressés à participer à une formation offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités et qui comprend les modules suivants :

Module 1 – Rôles et organisation administrative

Module 2 – Pouvoirs, compétences et services de la Municipalité

QUE les élus intéressés signifient leur désir de s'inscrire au directeur général et ce dernier acheminera le tout à la MRC de Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny soit saisie du nombre d'inscrits à cette formation avant le 15 décembre 2005.

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

L'article 536 du Code municipal du Québec renferme dorénavant la disposition suivante :

«Toute municipalité dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adapté à leurs besoins. La résolution doit décrire la nature des mesures qui seront mises en place aux fins du présent article».

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité sera désormais tenue d'offrir à sa population le service de transport adapté sur son territoire à compter du 17 décembre 2005;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud informe le ministre des Transports de son intention d'offrir le service de transport adapté sur son territoire à ses citoyens handicapés ayant obtenu l'admissibilité au service tel que défini dans la loi.

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud procède présentement à l'information de sa population afin de connaître les besoins réels en transport adapté sur le territoire.

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud entend adhérer au volet souple du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées.

QUE si aucun transporteur légalement autorisé n'est disponible pour offrir le service, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud proposera à ses citoyens de verser une subvention directe à l'utilisateur selon des modalités définies et après dépôts de pièces justificatives.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et ajournée au lundi 12 décembre 2005 à dix-neuf heures et trente minutes à la salle du Conseil municipal située au 534, chemin St-François Ouest.

La réunion se termine à vingt et une heures et vingt-six minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce lundi 12 décembre 2005 et tenue à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures et trente minutes..

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, Mario Marcoux, Rénald Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Québec Municipal est le réseau officiel de communication du monde municipal québécois. Chaque jour, il rejoint plus de 10 000 abonnés avec son bulletin d'information et attire annuellement plus de deux millions de visiteurs.

Selon la grille des tarifs et la population desservie par la Municipalité, le coût d'adhésion 2006 à Québec Municipal est de 316,32\$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE «Québec Municipal» est un organisme à but non lucratif dont l'unique mission est de veiller au maintien et au développement de l'infrastructure municipale;

CONSIDÉRANT QUE «Québec Municipal» fournit des services constants et de qualité qui permettent d'assister efficacement tant les élus que les employés municipaux dans leurs tâches quotidiennes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal décide de renouveler son adhésion 2006 à «Québec Municipal» pour un montant de deux cent soixante-quinze dollars (275\$) taxes en sus.

FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT N° 194-2003

Le règlement N° 194-2003 est un règlement d'emprunt pour honoraires professionnels. Ce règlement est pour la confection des plans et devis pour la mise aux normes des installations d'eau potable pour la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et pour la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

Les dépenses autorisées au règlement étaient de l'ordre de 639 500\$.

Finalement, au moment d'embarquer sur financement permanent, les dépenses réalisées à date avec les intérêts sur emprunt temporaire s'élèvent à 594 065\$.

Infrastructures-Québec subventionne à 50%, donc la partie à financer pour la Municipalité s'élève à 297 032\$.

Le directeur rappelle aux élus que Saint-Pierre va en financer 31% et Saint-François 69%.

Le ministère des Affaires municipales et des Régions est allé en soumissions publiques auprès de différentes institutions financières. L'ouverture de celles-ci s'est faite le matin du 12 décembre 2005.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud pour son emprunt de 297 032\$ par billets en vertu du règlement numéro : 194-2003 au prix de 100.00 échéant en série de 5 ans comme suit :

9 532\$	4,455 %	20	décembre	2006
9 900\$	4,455 %	20	décembre	2007
10 300\$	4,455 %	20	décembre	2008
10 800\$	4,455 %	20	décembre	2009
256 500\$	4,455 %	20 décembre 2010		

QUE le billet, capital et intérêts, sera payable par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se propose d'emprunter par billets un montant total de 297 032\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro : 194-2003;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le (les) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les billets seront signés par le Maire et le directeur général.

QUE les billets seront datés du : 20 décembre 2005.

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 1- 9 532
- 2- 9 900
- 3- 10 300
- 4- 10 800
- 5- 11 300
- 5- 245 200 } \$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 20 décembre 2005), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro : 194-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à vingt heures et trente minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, directeur général

**MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**
BUDGET 2006

	BUDGET	BUDGET	ÉCART
	2005	2006	\$
REVENUS			
Taxe foncière générale à .721	580 250	620 720	40 470
Police à .185	156 030	159 269	3 239
Voirie à .25	210 850	215 228	4 378
TVQ Bouchard à .03	25 300	25 827	527
Protection incendie	41 450	41 450	0
Assainissement opération	47 370	48 025	655
Assainissement AIDA	20 525	23 900	3 375
Assainissement PADEM	23 550	24 085	535
Eau potable immobilisation		82 433	82 433
Eau potable opération		26 299	26 299
Service aqueduc (190\$)	102 120	102 310	190
Service enlèvement vidanges (99,28\$)	59 440	65 592	6 152
Collecte sélective (47,83)	30 900	31 090	190
Eclairage public (30\$)	10 890	10 890	0
Ramassage neige (75\$)	9 300	9 825	525
Compensation Ecole	14 865	17 065	2 200
TGE Fonds spécial	16 525	16 900	375
Terres publiques	3 000	3 400	400
Diversification des revenus	15 900	15 700	-200
Services rendus aux organismes	1 000	1 000	0
Protection incendie (St-Pierre)	33 560	34 171	611
Service dette eau (Berthier-St-Pierre)		50 603	50 603
Maison Paroisse, loyers	12 730	12 880	150
Pavillon Bédard, loyers	17 520	17 880	360
Location équipement (TRANSPORT)	5 000	6 500	1 500
ADMINISTRATION, Photocopies etc...	1 500	1 700	200
Permis municipaux	2 000	1 500	-500
Droit de mutation	5 000	6 500	1 500
Amendes et pénalités	3 000	3 000	0
Intérêts arrérage de taxes	2 000	2 000	0
Intérêts sur placement	3 000	3 000	0
Autres	500	500	0
Contrat déneigement route 228	14 630	14 630	0
Compensation voirie	78 830	78 830	0
Subvention assainissement des eaux	148 225	121 000	-27 225
Appropriation de surplus	100 000	100 000	0
Autres	35 000	0	-35 000
TOTAL DES REVENUS	1 831 760	1 995 702	163 942

DÉPENSES			
ADMINISTRATION			
Administration	139 800	144 936	5 136
Quote-part MRC-Législation	4 470	4 593	123
Cour municipale coût fixe	900	900	0
Cour municipale coûts variables	500	500	0
Publicité-information	700	300	-400
Frais de congrès	500	500	0
Sociaux communautaire	5 500	5 500	0
Service architecte	1 000	1 000	0
Service arpenteur	1 000	1 000	0
Service juridique	4 000	4 000	0
Vérification	4 200	4 200	0
Contrat service informatique	3 135	3 135	0
Internet haute vitesse	1 675	1 350	-325
Evaluation et mutations	300	300	0
Formation & perfectionnement	1 000	1 000	0
Mise à jour codes municipaux	200	300	100
Assurances feu, responsabilité...	34 490	34 490	0
Cotisations, abonnements	1 300	900	-400
Entretien photocopieur	1 100	1 100	0
Équipement bureau (informatique)	1 000	1 000	0
Fourniture bureau	4 300	3 800	-500
Contribution journal L'Echo	11 000	11 000	0
Commission Transport	110	110	0
Remb. taxes années antérieures	1 000	1 000	0
Immeubles municipaux:			
Entretien Maison Paroisse	22 000	32 250	10 250
Entretien Pavillon Bédard	3 000	1 500	-1 500
Entretien Annexe M. Paroisse	250	250	0
Entretien Atelier	100	100	0
Enseigne Quatre-chemins	400	450	50
Parc Olivier-Tremblay	400	450	50
Feu clignotant (école)		300	300
Lumière de rue (2, 5e rue est)		500	500
Élections	5 800	0	-5 800
Quote-part MRC évaluation	38 680	38 688	8
TOTAL:	293 810	301 402	7 592

SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Service Sûreté du Québec	138 050	149 950	11 900
Administration	30 710	36 445	5 735
Équipements	500	650	150
Radio	1 000	1 250	250
Téléavertisseur	5 300	5 500	200
Immatriculation des camions	1 300	1 300	0
Location équipement incendie	6 000	3 000	-3 000
Entretien équipements-véhicules	5 000	5 000	0
Inspection des équipements		1 200	1 200
Entretien Caserne incendie	5 000	5 000	0
Essence & diesel	1 500	1 500	0
Chauffage Caserne incendie	3 500	3 500	0
Matériel divers	3 700	4 000	300
Fournitures	200	200	0
Appareils respiratoires	400	0	-400
Vêtements, chaussures etc...	1 000	1 250	250
Electricité Caserne incendie	1 200	1 200	0
Extincteurs	200	350	150
Quote-part MRC-Télémetrie	405	405	0
Atelier Mécanique	3 575	3 854	279
TOTAL:	208 540	225 554	17 014
TRANSPORT (VOIRIE)			
Administration	87 670	87 740	70
Service scientifique et génie	3 000	3 000	0
Immatriculation véhicules	3 000	3 500	500
Registre exploitants véhicules lourds	120	120	0
Fauchage des chemins	3 500	7 000	3 500
Location machinerie	4 000	4 000	0
Droit passage rivière	175	175	0
Signalisation (matériel)	2 000	2 000	0
Entretien chemins, rues, ponceaux	10 000	10 000	0
Ponts	7 500	7 500	0
Entretien réparation machinerie	18 900	22 050	3 150
Trottoirs	1 500	1 500	0
Lignage de rue	4 000	6 000	2 000
Gravier, sable, ciment	5 000	5 000	0
Asphalte	25 000	25 000	0
Essence machinerie	1 500	2 500	1 000
Pièces et accessoires	8 000	8 000	0

Atelier mécanique	23 150	19 865	-3 285
Signalisation	2 225	4 480	2 255
TOTAL VOIRIE:	210 240	219 430	9 190
TRANSPORT (DÉNEIGEMENT)			
Administration	82 750	89 805	7 055
Radios	1 000	1 000	0
Immatriculation véhicules	2 700	2 900	200
Service location-nettoyage salopettes	1 200	1 200	0
Location bélière mécanique	3 500	3 500	0
Location machinerie	1 800	1 800	0
Entretien, réparation véhicules	23 600	21 600	-2 000
Entretien Garage	3 000	3 000	0
Sable et sel	17 000	17 000	0
Essence diesel	40 000	45 000	5 000
Huile à chauffage	3 500	5 000	1 500
Pièces et accessoires	3 000	4 000	1 000
Lames de charrue	4 500	5 000	500
Vêtements	500	500	0
Electricité Garage	2 600	2 600	0
Trousse premiers soins	100	100	0
Réclamation pour dommages	3 000	3 000	0
Contrat déneigement rue du Rocher-Site	1 730	1 835	105
Contrat déneigement Entrée Chamberland	700	700	0
Ramassage neige (secteur village)	8 000	8 000	0
TOTAL DÉNEIGEMENT:	204 180	217 540	13 360
Éclairage public (Hydro-Québec)	6 600	6 500	-100
Entretien réseau d'éclairage	2 100	2 000	-100
TOTAL TRANSPORT	423 120	445 470	22 350
HYGIÈNE DU MILIEU			
Administration	47 605	32 770	-14 835
Honoraires professionnels (Gestech)		30 000	30 000
Compteurs d'eau	1 000	1 000	0
Analyses échantillons d'eau	3 000	3 000	0
Location machinerie	2 500	2 500	0
Borne-fontaine	1 000	2 500	1 500
Poste de chloration	500	500	0

Barrage-réservoir	5 000	5 000	0
Produit chimique (chlore)	15 000	15 000	0
Pièces et accessoires (aqueduc)	3 000	3 500	500
Electricité Poste chloration	2 600	25 000	22 400
Assainissement opération (entretien)	10 000	10 000	0
Electricité Ass. eaux	10 500	10 500	0
Location machinerie	250	250	0
Entretien réseau égout	2 500	3 000	500
Pièces et accessoires (égout)	1 500	2 000	500
Contrat enlèvement vidanges	26 500	26 500	0
Collecte sélective	16 850	16 850	0
Site d'enfouissement	29 100	34 560	5 460
Bacs récupération	26 070	0	-26 070
Traitement matières recyclables	7 150	6 000	-1 150
Traitement encombrants	5 000	1 000	-4 000
Nouvelle Régie	3 840	5 550	1 710
Récupération peinture-sapins	400	400	0
Récupération pneus		400	400
Gros containers Garage municipal	1 500	5 500	4 000
Quote-part MRC Collecte sélective		1 151	1 151
TOTAL:	222 365	244 431	22 066
URBANISME ET MISE EN VALEUR			
DU TERRITOIRE			
Honoraires inspecteur municipal	13 970	13 564	-406
Mise à jour règlement d'urbanisme	100	100	0
Quote-part MRC-urbanisme	32 660	40 028	7 368
VVAP	2 500	4 000	1 500
Site institutionnel	1 675	1 080	-595
Comité d'embellissement	10 000	10 340	340
TOTAL:	60 905	69 112	8 207
HLM	480	265	-215
Contribution 10% déficit HLM	10 000	20 717	10 717
TOTAL:	71 385	90 094	18 709
LOISIRS ET CULTURE			
Administration	11 480	11 425	-55
Support technique	150	150	0

M
U
N
I
C
I
P
A
L
I
T
É
D
E
S
A
I
N
T
•
F
R
A
N
Ç
O
I
S

Entretien Bibliothèque du Rocher	150	150	0
Contribution Bibliothèque du Rocher	5 700	5 700	0
Loyer local Bibliothèque	2 000	2 000	0
Contribution Soc. Conservation Patrimoine	1 500	1 500	0
Projets d'études	1 500	0	-1 500
Divers	5 500	5 500	0
Contribution Loisirs St-François	83 000	90 000	7 000
Supralocal	10 000	11 050	1 050
TOTAL:	120 980	127 475	6 495
FRAIS DE FINANCEMENT			
Intérêts emprunt règ. 160-97 (Camion)	2 520	1 721	-799
Intérêts emprunt règ. 155-97 (M. Paroisse)	1 300	887	-413
Intérêts emprunt PADEM	65 895	55 646	-10 249
Intérêts emprunt AIDA	10 225	8 409	-1 816
Intérêts emprunt URBANISATION	17 660	15 680	-1 980
Intérêts honoraires prof. ass. eaux	10 195	9 539	-656
Intérêts emprunt règ. 117	10 890	9 805	-1 085
Intérêts pelle rétrocaveuse	105	0	-105
Intérêts recherche eau potable	9 170	8 890	-280
Intérêts honoraires prof. eau potable	0	13 370	13 370
Intérêts usine eau potable		102 338	102 338
TOTAL:	127 960	226 285	98 325
AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT			
Escompte sur emprunt		7 172	7 172
Frais bancaires	55	50	-5
TOTAL:	55	7 222	7 167
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
Remboursement capital			
Capital emprunt règ. 160-97 (Camion)	18 080	19 004	924
Capital emprunt règ. 155-97 (M. Paroisse)	9 320	9 796	476
Capital emprunt PADEM	69 015	75 614	6 599
Capital emprunt AIDA	10 300	11 354	1 054
Capital emprunt URBANISATION	19 630	21 026	1 396
Capital honoraires prof. ass. eaux	11 955	12 608	653
Capital emprunt règ. 117	24 800	26 100	1 300
Capital pelle rétrocaveuse	14 595	0	-14 595

Capital recherche eau potable	5 870	6 100	230
Capital honoraires prof. eau potable		9 535	9 535
TOTAL :	183 565	191 137	7 572
TRANSFERT ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
IMMOBILISATIONS	179 980	136 632	-43 348
TOTAL:	179 980	136 632	-43 348
GRAND TOTAL DÉPENSES:	1 831 760	1 995 702	163 942
Evaluation imposable total 2005	86 091 400		
Proportion médiane	93%		
Facteur comparatif	1,08		

.....
Info municipale**Constitution d'une liste d'hébergement pour la maison familiale rurale (MFR) des Grands-Boisés de St-Just**

La Municipalité de St-Just-de-Bretenières met de l'avant (pour septembre 2006) un projet MFR sur les métiers du bois pour les jeunes de 3^e secondaire à 5^e secondaire. Ce projet MFR va avoir une portée régionale.

En MFR, les jeunes vont 2 semaines à l'école puis 2 semaines en stage. Pendant qu'un groupe restera à l'école, l'autre sera en stage. De cette façon, il y a un encadrement personnalisé vis-à-vis de chaque étudiant. Le cours a une durée de 3 ans.

Les responsables du projet sont en train de se monter une liste d'hébergement pour les jeunes qui iront faire des stages d'apprentissage dans les différentes entreprises sur tout le territoire de la MRC de Montmagny dont Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Le but de l'exercice est de savoir si des personnes à Saint-François seraient prêtes à offrir une ou des chambres ou chambre et pension à ces jeunes pendant leurs 2 semaines de stage et ce, pendant les 3 ans de leur formation. Évidemment, ce serait rémunéré.

Si vous avez de l'intérêt, vous pouvez donner votre nom au bureau municipal. Et si parfois vous avez des interrogations sur le sujet, appelez au bureau municipal (259-7228), on vous mettra en contact avec les personnes responsables du projet maison familiale rurale sur les métiers du bois à St-Just-de-Bretenières.

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Yves Laflamme, dir. gén.

Rappel aux propriétaires de chiens

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est dotée d'un règlement de nuisance depuis 1999. Dans ce dernier, il y a des articles qui concernent les animaux. Par exemple, à l'article 18, il est dit : «Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.»

Toute personne qui désire promener un chien dans les limites de la Municipalité doit le tenir en laisse.

À l'article 21, il est dit : «Tout propriétaire, possesseur ou gardien doit enlever les excréments de son animal sur les propriétés publiques.»

Également, le propriétaire du chien ne doit pas laisser son animal aller faire ses besoins librement sur les propriétés privées.

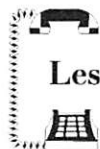
Il y a d'autres articles qui sont adressés aux animaux dans ce règlement mais je tenais particulièrement à faire un rappel de ces deux-là parce que ce sont ceux-là qui, le plus souvent, ne sont pas respectés.

Donc, s'il vous plaît, rappelez-vous que l'animal a un maître mais qu'il n'est pas maître partout.

Yves Laflamme, dir. gén.

.....
De la part du conseil municipal et de tous les employés

Bonne et heureuse année 2006



Les Petites annonces de L'Écho

Service d'entretien ménager

Vous travaillez à l'extérieur, vous êtes fatiguée. J'offre mes services pour l'entretien ménager ou autres travaux domestiques. Line Thibodeau, 259-2731.

Offre de service pour garder vos enfants

Je possède mon cours de gardien averti. Je suis disponible au besoin. J'ai 12 ans 1/2. Virginie Coulombe, 259-2731.

La garderie Les petits lucioles

La garderie Les petits lucioles vous souhaite une bonne année à vous, mes petits lucioles, ainsi qu'à vos parents. Tous nos vœux de bonheur, santé et joie. Passez de belles vacances en compagnie de vos proches, amusez-vous!

Sylvie Simard, Yves, Keven et Megan

Garderie en milieu familial

Je vous offre une (1) place à temps plein dès maintenant. Garderie Les Petits Lucioles, située dans les rues neuves, maman de deux enfants, terrain clôturé, cours RCR, prix compétitif et reçu fourni. Ouverture de 6h45 à 17h15. Bienvenue. Sylvie Simard : 259-2903.

*Le temps
de s'amuser en famille*



*Bonne et heureuse année
à tous nos amis et clients*

CASSE-CROÛTE CHEZ MIKE

570, chemin St-François Ouest
Saint-François

→ 259-2447

O bonsoins

Pierre Martin
PHARMACIEN

542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

Faire un monde sans fumée, pour profiter du meilleur!

Créons ensemble un meilleur environnement pour :

- réduire les risques pour la santé causés par une exposition à la fumée secondaire;
- éliminer l'odeur tenace du tabac sur les vêtements, dans la maison, dans la voiture;
- se laisser enivrer par les agréables parfums de fleurs ou provenant des mets cuisinés, qui font saliver vos papilles gustatives au lieu de sentir l'odeur du tabac.

Faire un monde sans fumée pour que 136 non-fumeurs québécois ne meurent pas d'un cancer du poumon et que 223 ne succombent pas à une maladie cardiaque, causés par une exposition à la fumée secondaire, chaque année.

Pour en savoir plus :

- sur la fumée secondaire et la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac, visitez le www.cqts.qc.ca
- sur les ressources professionnelles gratuites pour cesser de fumer, contactez :

j'Arrête.
1 866 j'arrête www.jarrete.qc.ca
centres d'abandon
du tabagisme

PIERRE MARTIN, PHARMACIEN

LUNDI, JEUDI: 9H À MIDI • 13H À 17H • 19 À 21H
MAR., MER., VEN.: 9H À MIDI • 13H À 17H • FERMÉE

LIVRAISON GRATUITE

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006



Ceci
n'est pas
une porte
close



C'est une caisse plus accessible que jamais.

Lorsqu'il s'agit d'accessibilité, Desjardins met tout en œuvre pour rencontrer vos attentes. Afin de mieux prendre le temps de vous servir, votre caisse vous offre désormais une grille horaire élargie et bonifie ses heures d'ouverture pour que vous ayez davantage accès à ses services. Bienvenue dans une institution plus ouverte que jamais... à vos besoins.

Nouvelles heures d'ouverture



Desjardins

Caisse populaire de la Rivière du Sud

Siège social

526, chemin St-François ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

SERVICES CAISSIERS¹

L DE: 10:00 À : 15:00	M DE: 10:00 À : 15:00	M DE: 10:00 À : 15:00
J DE: 10:00 À : 19:00	V DE: 10:00 À : 15:00	

SERVICES CONSEILS²

L DE: 9:00 À : 16:00	M DE: 9:00 À : 16:00	M DE: 9:00 À : 19:00*
J DE: 9:00 À : 19:00*	V DE: 9:00 À : 19:00*	

Centre de services St-Pierre-du-Sud

689, rue Principale
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 4B0

SERVICES CAISSIERS¹

L DE: 10:00 À : 15:00	M DE: 10:00 À : 15:00	M DE: 10:00 À : 15:00
J DE: 10:00 À : 19:00	V DE: 10:00 À : 15:00	

SERVICES CONSEILS²

L DE: 9:00 À : 16:00	M DE: 9:00 À : 16:00	M DE: 9:00 À : 19:00*
J DE: 9:00 À : 19:00*	V DE: 9:00 À : 19:00*	

* Sur rendez-vous.

¹Services caissiers

Dépôts, retraits, virements, paiement de factures, etc.

²Services conseils

Placements, financement.

Les services conseils sont aussi accessibles aux mêmes heures. Et même plus ! Les conseillers peuvent vous accueillir dès 9 h tous les matins. Aidez-les à bien vous servir en prenant rendez-vous !

www.desjardins.com/caisse-rivieresud

Pour nous joindre: (418) 259-7786 ou (418) 248-1927

Ligne sans frais : 1 866 259-7786

24 h/24 Guichets automatiques au siège social et au centre de services St-Pierre-du-Sud

ACCÈS 1 800 CAISSES (1 800 224-7737)



Desjardins

Caisse populaire Desjardins
de la Rivière-du-Sud